DE LA DÉCOUVERTE

D'UN PRÉTENDU

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

A LA CHAPELLE-SAINT-ÉLOI

(EURE)

PAR M. CHARLES LENORMANT

RAPPORTS

Faits à la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, et publiés par son ordre

---

DEUXIÈME ÉDITION

ÉVREUX

CORNEMILLOT ET REGIMBART Jne, RUE GRANDE

ROUEN

LEBRUMENT, QUAI NAPOLÉON, 45.

PARIS

DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

1858.



DE LA DÉCOUVERTE

D'UN PRÉTENDU

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

A LA CHAPELLE-SAINT-ÉLOI

(EURE)

PAR M. CHARLES LENORMANT

RAPPORTS

Faits à la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, et publiés par son ordre.

DEUXIÈME ÉDITION.

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE AUGUSTE HÉRISSEY

1858.

PREMIER RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ, DANS SA SÉANCE DU 5 AOUT 1855 (*).

Eamus ad Deam vestram...
(VITA S. TAUR., p. 51.)

—

MESSIEURS,

Le 25 octobre 1854, M. Charles Lenormant lisait aux cinq classes de l'Institut une notice sur la découverte qu'il venait de faire de monuments *comme en n'en trouve pas beaucoup en un siècle,* pour nous

(*) Ces rapports sont l'œuvre d'une commission nommée par la Société, sur la proposition de M. le marquis Ernest de Blosseville. Cette commission se composait de MM. le marquis de Blosseville, vice-président de la Société; Emile Colombel, secrétaire perpétuel; Sauvage, président de la section des lettres; Dumont, secrétaire de la même section; Arnoux, ingénieur des ponts et chaussées, secrétaire de la section d'agriculture; Lapierre, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure;* Bourguignon, architecte du département, correspondant de la commission des monuments historiques; Bonnin, correspondant des comités historiques; l'abbé Lebeurier, archiviste du département, ancien élève de l'Ecole des chartes, rapporteur.

Cette seconde édition ne diffère de la première que par l'article intitulé : *Un dernier mot*, etc., qui la termine. En réimprimant nos deux premiers rapports, nous n'avons voulu y faire aucun changement, afin que le lecteur pût suivre plus facilement le mouvement de la discussion.

servir de ses propres expressions. Il s'agissait, en effet, d'un baptistère construit par saint Taurin au lieu même où l'apôtre d'Evreux fut battu de verges; d'une église, d'un cimetière mérovingien, d'une villa et d'un *vicus* romains; le tout expliqué par soixante-quatorze inscriptions qui montraient, au nombre des pèlerins attirés par la sainteté du lieu, le roi Childebert Ier, saint Cloud et saint Germain d'Autun. Un peu plus tard, M. Lenormant publia sa notice en y ajoutant plusieurs éclaircissements (1) et douze *fac-simile* d'inscriptions.

La Société de l'Eure inclinait à partager l'admiration du monde savant, avec d'autant plus de raison que cette découverte expliquait un des points obscurs de notre histoire locale, et était due à l'un de nos plus illustres confrères (2).

Il est vrai que les idées émises par M. Lenormant étaient contraires à tout ce qu'on sait des baptistères des premiers siècles (3). Elles renversaient toutes les

(1) Les éclaircissements contiennent des recherches historiques d'un haut intérêt pour la vie de saint Taurin; mais la plupart de ces recherches sont indépendantes de la découverte de Saint Eloi et subsistent, quelle que soit l'opinion qu'on se forme de cette découverte.

(2) M. Charles Lenormant est membre de la Société libre de l'Eure depuis 1840.

(3) Dans les premiers siècles, les baptistères étaient adjacents aux principales églises, et on n'y conférait le baptême qu'à Pâques, à la Pentecôte et à quelques autres fêtes dont la célébration attirait un grand concours de peuple. Nulle part on ne rencontre de baptistères élevés dans une simple villa. Il est vrai que M. Lenormant, par un des plus curieux efforts de son imagination, fixe l'emplacement du bourg de Gisai des Aulerques sur l'autre rive de la Risle, en face du baptistère; mais, en admettant même cette hypothèse que rien n'appuie, et en donnant à ce Gisai imaginaire une population chrétienne assez importante pour posséder un baptistère dès le IIIe siècle, il faudrait encore admettre que ce bourg

traditions locales; et les *fac-simile*, quoique peu nombreux, laissaient déjà voir dans la forme et la disposition des caractères, surtout pour les inscriptions runiques, des marques assez frappantes de fausseté; mais la science et la réputation de l'auteur, l'habileté de la mise en scène, le grand nombre de faits donnés en preuve et le silence de l'Institut, qu'on pouvait prendre pour une approbation (1), formaient un ensemble qui disposait favorablement l'esprit du lecteur. Aussi, Messieurs, en nommant une commission pour visiter les lieux et vous adresser un rapport, vous crûtes que cette commission n'aurait qu'à constater les faits énoncés par M. Lenormant et à jeter peut-être quelque jour sur des points d'une importance secondaire. Il n'en a pas été ainsi : dès notre arrivée à Saint-Eloi, les faits, dépouillés de ce poétique vêtement dont l'imagination de M. Lenormant les avait revêtus, se sont montrés sous un jour tout nouveau et tels que nous allons essayer de les décrire. Le plan ci-joint, dressé sur les lieux avec une grande exactitude, vous permettra de suivre facilement nos descriptions.

C'est au mois de juin 1854 que le sieur Boutel, en creusant une tranchée pour construire sa maison sur le penchant d'un coteau qui borde la vallée de

avait son baptistère séparé de lui par une large vallée et une rivière! Enfin, lorsque les historiens attribuent en partie à la rigueur du climat la suppression, en Occident, des immersions que l'Orient conserve encore aujourd'hui, M. Lenormant ne recule pas devant l'idée d'un baptistère *à ciel ouvert* sur les rives de la Risle. (*Notice*, p 11.)

(1) Nous attendons toujours que l'illustre Assemblée donne officiellement son avis sur une découverte qui s'est produite en son sein et sous son patronage. (Cette note de notre première édition est encore vraie aujourd'hui. — Novembre 1857.)

la Risle, entre Serquigny et la Rivière-Thibouville, trouva, au point B du plan, un certain nombre de pierres taillées. Dans le dessein d'utiliser ces matériaux pour sa future construction, il arracha successivement toutes les pierres et les réunit au bas du coteau, sans remarquer qu'aucune d'elles fût revêtue d'inscriptions (1). A la fin de son opération, il se trouva qu'il avait creusé un trou circulaire d'environ 2 mètres. Ce résultat, qu'il n'avait pas cherché, venait de ce que la terre de remblai, qui contenait les pierres, s'écroulant à mesure qu'on les enlevait, avait été enlevée avec elles et avait mis à découvert un terrain vierge plus consistant et affectant la forme circulaire. Au fond de cette espèce de puits, le terrain vierge formait une retraite A de 1 mètre à 80 centimètres, et se terminait par un encuvement elliptique B de 1 mètre, 1 mètre 20 centimètres sur 50 centimètres de profondeur. Au niveau de la retraite, et du côté de la sente, Boutel avait aperçu de petites pierres cubiques; il suivit leur direction et mit ainsi à découvert un canal CC formé de fragments de tuiles et de pierres cubiques superposées et reliées entre elles par du mortier. Il arracha le tout et le réunit à ses autres matériaux.

C'est alors *seulement* que M. Lenormant est venu explorer les lieux; c'est uniquement à l'aide de ce trou, de ce monceau de pierres et de fragments de tuiles, que, par la plus merveilleuse faculté de créa-

(1) Au bas du coteau règne une sente DD, par où passe M. Lenormant pour se rendre de la Rivière-Thibouville à sa petite maison de campagne.

tion, l'illustre savant a pu voir un baptistère, une église, un cimetière, un bourg, une villa, et déterminer, du ton le plus affirmatif, l'emplacement de chacun d'eux. M. Lenormant n'a réellement vu aucune pierre en place, et ceci est très-important à constater; car le savant professeur dit bien, page 3, que le rustique architecte, *arrachant jusqu'au dernier moellon,* a fait un monceau de tous ces matériaux; mais, à part cette seule ligne, il s'exprime de telle façon dans tout le cours de sa brochure, que le lecteur se le représente contemplant de véritables ruines, touchant de vrais monuments. Ainsi, quand le célèbre antiquaire décrit cette cuve baptismale *grossièrement taillée dans un bloc du pays,* ressemblant aux cuves de Metz et de Saint-Denis, il faut entendre non pas qu'il a vu cette cuve ou au moins des fragments de cette cuve, mais bien qu'il en suppose l'existence et en décrit la forme d'après la forme elliptique de l'encuvement B, où, selon lui, elle devait être placée; quand il parle de ce cimetière attenant, sur le *terrain* duquel il a ramassé ces merveilleuses épitaphes, inscrites sur des fragments de tuiles à rebord; il faut entendre non pas qu'il a vu ce cimetière, mais qu'il en conclut l'existence de l'existence même des inscriptions; quand, enfin, il cite ce Baudulfus qui a écrit son nom sur *l'une des pierres de l'église attenante,* il ne faut pas croire qu'il a vu cette église ou au moins quelque petit pan des murailles dont cette pierre faisait partie, mais entendre que, ramassant dans le monceau E une pierre qui porte le nom de Baudulfus, il a vu, par cette puissance de divination qui lui est propre, que cette

pierre appartenait à une église, et que cette église existait en ce lieu même (1).

Après le départ de M. Lenormant, et avant notre arrivée, Boutel, ayant rencontré des pierres au niveau de la vallée, au point F, avait suivi leur direction et mis à découvert un canal voûté FF d'environ 2 mètres 50 centimètres de longueur sur 90 centimètres de hauteur et 50 centimètres de largeur. Au delà de ce canal, qui passait sous la sente DD, apparaissaient des restes de maçonnerie LL (planche II), affectant une forme circulaire ou ovale; le tout formé de moellons irréguliers, reliés par un mortier d'argile. Les pierres étaient calcinées, le mortier avait pris la consistance de la tuile; de nombreuses vitrifications et une couche de cendre GG, de 3 à 4 centimètres, prouvaient qu'un feu très-vif y avait longtemps séjourné. Des portions assez notables de chaux éteinte nous ont fait croire que nous étions en présence d'un ancien four à chaux. L'intérieur du four était comblé; au milieu de terres rapportées, et à la hauteur de la voûte du canal, Boutel avait trouvé un squelette entier, dont il nous présenta les ossements. Leur état parfait de conservation et la nature du terrain

(1) « On ne peut s'empêcher d'être frappé de la ressemblance « qu'offre, pour la figure et même pour la dimension, notre cuve « baptismale, *creusée grossièrement dans un bloc de la pierre du* « *pays*, avec les baignoires de porphyre du genre de celles qui se « conservaient soit à Metz, soit à Saint-Denis, et dont la dernière « passait pour avoir servi au baptême de Clovis. » *(Notice,* p. 10.) « Nous avons trouvé... *sur le terrain d'un cimetière attenant*, de « nombreuses épitaphes, presque toutes tracées sur des tuiles à « rebord. » (*Notice,* p. 3.) « Un Baudulfus s'est inscrit sur *une* « *des pierres de l'église attenante au baptistère* et dont on retrouvera « sans doute les assises inférieures. » (*Notice*, p. 15.) Nous pourrions citer beaucoup d'autres phrases de même nature, mais celles-ci suffiront pour édifier le lecteur.

nous ont paru prouver suffisamment que l'inhumation de ce corps ne remontait qu'à un petit nombre d'années (1). Sur le terrain, nous n'avons pu voir que

(1) Quelques ossements rapportés par nous ont été soumis à l'examen de M. le docteur Bidault, notre confrère, qui nous a remis la note suivante :

« *Un fémur droit*, *un os coxal gauche incomplet*, *une vertèbre lombaire*, pris au hasard, par les membres de la commission, parmi les os ramassés par Boutel, ont été l'objet de notre examen.

« Ces os sont complétement dénudés de parties molles ; ils offrent une coloration jaunâtre comme on l'observe sur des os qui ont séjourné longtemps dans un terrain calcaire, ils sont pesants et solides. Le tissu compacte est dans un état presque complet d'intégrité, le tissu spongieux commence seul à se détruire.

« Le corps du fémur est grêle, les condyles ne paraissent pas avoir été soudés à la diaphyse ; l'épiphyse de la crête iliaque n'est pas réunie au reste de l'os, d'où il résulte que l'individu auquel ces ossements ont appartenu n'avait pas complété son accroissement et qu'*il n'était pas âgé de plus de dix-huit à vingt ans.*

« Beaucoup de circonstances influent sur la promptitude de la décomposition des corps déposés dans la terre : il est donc impossible de *préciser* pendant combien de temps ces ossements y ont séjourné. Il est certain cependant que la mort remonte à plusieurs années : à trente, cinquante, cent ans peut-être ; mais est-il possible d'admettre qu'*ils y ont été déposés depuis plus de quinze siècles ?*

« Nous ignorons sur quelles circonstances anatomiques particulières on pourrait appuyer cette conclusion. Quant à nous, les ossements que nous avons sous les yeux ne nous offrent ni l'aspect terreux, ni la légèreté, ni la friabilité d'os qui auraient séjourné pendant plusieurs siècles sous le sol sans aucun moyen de conservation. Il est d'observation que plus les corps sont immédiatement en contact avec la terre, plus ils se décomposent rapidement ; nous savons que les ossements découverts à Saint-Eloi *étaient directement en contact avec le sol*, *au milieu de terres rapportées et se laissant facilement pénétrer par l'humidité.* Ces ossements, cependant, sont compactes, pesants, solides ; *ils renferment une quantité considérable de gélatine ;* tandis que ceux que nous avons pu observer dans plusieurs tombeaux gallo-romains, découverts récemment à Evreux pendant les travaux du chemin de fer, étaient extrêmement légers, d'une friabilité telle, qu'ils s'affaissaient au seul contact de l'air et se réduisaient en poussière sous la plus légère pression ; cependant les corps étaient protégés contre l'action directe des agents physiques par des cercueils creusés dans de la pierre dure et fermés exactement par d'épais couvercles de même nature.

« Dr Bidault, *memb. de la Soc.* »

l'emplacement des pieds H (1). A côté se seraient trouvés une monnaie d'un Antonin, grand bronze, très-fruste, et deux boucles d'oreilles, ou plutôt deux anneaux, dont l'un, acheté par nous, est composé d'un simple fil d'or, dont les deux extrémités, en s'enroulant l'une sur l'autre, permettent d'agrandir ou de resserrer un peu la circonférence. On trouve, dans l'antiquité, des ornements de cette forme; mais elle est tellement simple, elle exige si peu d'habileté dans l'ouvrier, qu'on ne saurait la donner comme le type d'une époque quelconque. Tels furent, Messieurs, les résultats de notre première visite.

Nous en fîmes une seconde le mercredi 13 juin, accompagnés de deux ouvriers. A notre arrivée, les derniers moellons de la maçonnerie L étaient enlevés; mais le terrain vierge qui l'entourait nous permit de mesurer l'étendue du four, dont il avait conservé la forme. La largeur entre les parois intérieures de la maçonnerie était de 1 mètre 60 centimètres, et entre les parois du terrain vierge de 2 mètres 70 centimètres. La tranchée M nous laissait apercevoir une couche profonde de terres de remblai, provenant sans doute du creusement du four. Pour nous assurer de la profondeur de cette couche dans la partie RRR, nous avons fait faire une tranchée au point N, et on y a trouvé le sol primitif à 1 mètre au-dessous du niveau de la sente DD.

Nous avons ensuite fait dégager le *baptistère*, ou plutôt le fourneau supérieur. Le terrain vierge res-

(1) Les pieds étaient au nord, orientation qui ne répond aux idées religieuses d'aucun peuple.

pecté avec soin, nous a montré la forme de ce fourneau, que nous avons mesurée exactement, et qui est celle décrite plus haut. Nous avons aussi recherché avec précaution les traces du canal CC, et nous avons été assez heureux pour retrouver en place, à droite, un fragment de tuile formant la paroi du canal; à gauche, la première assise de fragments de tuiles, et au-dessus une pierre cubique également en place, ce qui nous a permis de connaître la largeur et la direction de ce canal : la largeur était de 45 centimètres; la direction est marquée sur le plan. Un peu au delà, nous avons remarqué un parement O formé de petits cailloux et de mortier complétement vitrifiés. Le terrain vierge qui bordait le canal et celui qui décrivait la forme du prétendu baptistère étaient brûlés, les blocs de marne, noyés dans le sol, étaient effrités, preuve évidente que cette excavation était encore l'emplacement d'un second four, dont la partie inférieure épousait cette forme elliptique que montrent encore aujourd'hui plusieurs fours à chaux du pays.

En examinant attentivement les fragments de colonne, tant ceux déposés chez Boutel que ceux qui ont été transportés dans la chapelle Saint-Eloi, nous n'y avons aperçu aucunes traces de feu ni de mortier; d'où il fallait conclure que ces fragments n'avaient été déposés dans l'emplacement du four qu'après la suppression de ce dernier, et qu'ils ne formaient pas un mur proprement dit. Ce mur eût été d'ailleurs très-difficile à construire avec des pierres présentant une partie convexe d'un petit rayon. La colonne, avant d'être détruite, ne pouvait non plus s'élever en ce lieu-là : car une colonne d'un tel dia-

mètre, surmontée d'une statue de grandeur naturelle, suppose des fondations solides, qu'on n'eût pu arracher sans endommager ce terrain vierge environnant, que nous avons trouvé parfaitement intact. Ainsi s'en allaient une à une les idées émises par M. Lenormant. Du reste, on ne saurait comprendre que le savant professeur ait pu créer sur les lieux mêmes une hypothèse aussi impossible. L'excavation A est de 2 mètres environ; les fragments de colonne ayant de 20 à 40 centimètres d'épaisseur, le mur d'appui, que M. Lenormant suppose construit avec ces fragments et renfermé dans ces 2 mètres, ne pouvait avoir moins de 40 centimètres. Par conséquent, l'espace resté libre dans l'intérieur du baptistère, autour de la cuve baptismale, eût été au plus de 50 centimètres, c'est-à-dire que ni le baptisé, ni l'évêque ou le prêtre, ni les parrains, n'auraient pu s'y placer; ils n'auraient même pu y entrer par ce prétendu passage, que M. Lenormant qualifie d'étroit sans avertir qu'il n'avait que 45 centimètres. Enfin, le passage lui-même eût été construit avec des fragments de tuiles chargés d'inscriptions funéraires qu'on suppose postérieures à l'établissement du baptistère (1). On avouera qu'il est difficile de réunir dans un système plus d'invraisemblances et d'impossibilités.

Si l'existence du baptistère ne supporte pas la discussion, il en est de même de l'église, du cimetière et de la villa; toute la surface de la partie PPPP a été enlevée par Boutel; on y trouve partout le ter-

(1) Tous les fragments de tuiles chargés d'inscriptions proviennent du canal CC.

rain vierge à quelques centimètres. Dans la partie RRR, nous l'avons trouvé à 1 mètre; à droite et à gauche des fouilles, à plusieurs centaines de mètres, la pente du coteau est uniforme, tandis que toute espèce de monument eût exigé de profondes tranchées pour aplanir le terrain, tranchées dont les vestiges seraient apparents pour l'œil le moins exercé. La vallée qui borde le coteau est parfaitement plane, son sol marécageux donne l'eau à moins de deux pieds de profondeur, et nous n'y avons aperçu nulle part cette surélévation du sol qui marquerait nécessairement la place de ruines importantes. Enfin, dans tout le terrain qui entoure le prétendu baptistère, terrain fouillé soit par nous, soit par Boutel, nulle trace d'ossements, ni d'armes, ni de vases funéraires, rien en un mot de tout ce qui annonce un cimetière, à quelque époque qu'il appartienne (1).

Il reste une partie de la découverte que nous n'avons pu examiner, ce sont les inscriptions (2); mais ce que nous venons d'établir suffit pour révoquer en doute leur authenticité. Lors de la découverte des premières inscriptions, rien n'était plus facile que d'examiner en une seule fois ce monceau de pierres et de tuiles réunis par Boutel, et de reconnaître im-

(1) Le lecteur comprendra que nous faisons ici abstraction du squelette dont nous avons parlé plus haut, et dont la présence, fût-il ancien, ne suffirait pas pour établir l'existence d'un cimetière. On a de plus trouvé, avant notre visite et dans l'enceinte du four inférieur, deux anneaux d'or, un miroir, une pièce de monnaie et des fragments d'un vase antique. On ne peut rien conclure d'un si petit nombre d'objets, qui ont pu d'ailleurs être apportés sur les lieux pour confirmer la fraude du faussaire, dont nous parlerons plus tard.

(2) Toutes les pierres et toutes les tuiles chargées d'inscriptions ont été emportées par M. Lenormant pour 15 fr. donnés à Boutel.

médiatement celles qui portaient des inscriptions. On nous a raconté cependant que les choses ne se passèrent pas ainsi; que les inscriptions furent découvertes successivement, dans l'espace de plusieurs semaines, et qu'à mesure que le beau poëme que vous connaissez se développait dans l'imagination de M. Lenormant, une ou deux inscriptions venaient confirmer les conjectures du maître. On ajoutait même, qu'un des amis du savant académicien lui ayant dit : « Mais ces inscriptions sont toutes fraîches, elles viennent d'être tracées, » celui-ci avait répondu : « Lorsque des inscriptions anciennes sortent de terre, elles ont toujours cette apparence de nouveauté et de fraîcheur. » Pour nous, nous n'avons pas attaché d'importance à ces *on dit*, parce que nous pensons connaître le faussaire, l'endroit d'où les fragments de colonne ont été extraits et l'époque probable de leur dépôt sur le terrain du sieur Boutel. Toutefois, nos recherches n'ont pas amené jusqu'à présent assez de clarté sur ces faits pour que nous puissions vous en entretenir aujourd'hui.

Si un archéologue ordinaire eût annoncé cette découverte, le plus rapide examen nous eût suffi pour la rejeter; mais M. Lenormant est un professeur d'archéologie et l'un des princes de la science. Nous avons cru répondre à vos intentions et accomplir un devoir en nous livrant à un examen minutieux pour appuyer nos conclusions sur des preuves matérielles inattaquables. Nous croyons avoir assez fait pour que le cimetière mérovingien de Saint-Eloi reste comme l'un des plus curieux monuments des singulières aberrations où la science peut conduire, quand elle se met au service d'une trop brillante imagination.

APPENDICE.

—

Avant d'abandonner le cimetière mérovingien de Saint-Eloi, nous croyons devoir vous entretenir d'un fait qui s'y rattache, et qui vous fera toucher au doigt les singulières préoccupations sous l'influence desquelles M. Lenormant a écrit sa brochure.

On lit dans la vie de saint Taurin que le pieux évêque transforma le temple de Diane, à Evreux, en une église chrétienne, dédiée en l'honneur de la sainte Vierge, et que par son ordre le démon sortit de la statue de Diane sous la forme d'un Ethiopien noir comme la suie, avec une grande barbe (1).

Or, vous possédez au jardin des Plantes un fragment de fût de colonne (pl. III) orné de trois groupes grossièrement sculptés. Le premier groupe représente une tête à longues oreilles, surmontée de divers signes, au milieu desquels on peut reconnaître un M, et qui rappelle assez naturellement l'idée du roi Midas Les deux autres représentent à peu près les mêmes signes, placés au-dessus d'objets dont il est impossible de discerner la nature. Le dessin de ce monument a été communiqué à M. Lenormant par M. Muret. Aussitôt notre illustre confrère a reconnu que ce fragment appartenait à l'une des colonnes du temple de Diane à Evreux. Lors de la transformation

(1) *Vit. S. Taur.*, édit. de M. Lenormant, p. 52.

de ce temple en église, une main romaine, devenue chrétienne, grava sur cette colonne trois monogrammes de la sainte Vierge, en plaçant sous le premier la tête du démon, sous le second la main de Dieu, et sous le troisième probablement encore le démon, figuré par un serpent. Peu de temps après la mort de saint Taurin, l'église qu'il avait consacrée fut détruite, avec le reste de la ville, par des pirates francs ou saxons; ses débris furent jetés dans les murailles de la ville lorsqu'on les rebâtit à la fin du IIIe siècle, et c'est là qu'on a trouvé le fragment de colonne qui nous occupe.

Pour arriver à ce résultat, l'imagination de M. Lenormant fait subir aux faits les plus curieuses transformations. Ainsi, cette tête hébétée, munie de deux oreilles monumentales, et peu apte assurément à figurer l'ange déchu, est brisée à la hauteur de la bouche; elle est de plus tellement chauve, qu'on n'y aperçoit pas la trace du plus petit cheveu. Néanmoins, M. Lenormant y voit de la barbe, avec des cheveux horripilés, et la rapproche ainsi de l'Ethiopien de la légende *prolixam barbam habens.* Les monogrammes sont reproduits très-inexactement, comme le lecteur peut en juger en comparant le dessin de M. Lenormant à celui que nous publions; la main qui se montre si clairement dans le dessin du savant académicien n'est pas visible sur l'original. Enfin, ce fragment de colonne n'a pas été trouvé à Evreux, dans la maison de M. Delhomme et sur l'alignement des anciens murs de cette ville, comme l'affirme à deux reprises M. Lenormant (1); mais on

(1) *Notice*, p. 77 et 78.

l'a découvert au Vieil-Evreux, à plus de 8 kilomètres d'Evreux, et au milieu de ruines exclusivement romaines (1). Quand après cela M. Lenormant nous demandera, page 79 de sa notice: « Les monogrammes « de la Vierge, gravés après coup par une main ro- « maine sur la colonne d'un temple romain, ne four- « nissent-ils pas une preuve *irrécusable* à l'appui du « fait rapporté dans la vie de saint Taurin ? » il nous permettra de lui répondre : 1° Rien n'indique que le fût de colonne trouvé au Vieil-Evreux appartienne à un temple romain; 2° il n'appartient certainement point au temple de Diane transformé en église chrétienne; 3° par conséquent, ce fût de colonne n'a aucun rapport avec la légende de saint Taurin, et tous les commentaires qui s'y rattachent n'ont aucune espèce de fondement.

(1) Cette pierre a été trouvée au Vieil-Evreux, au mois d'octobre 1840, en même temps et dans le même édifice que les belles statues de bronze du musée d'Evreux. Elle a été dessinée en 1843 par M. Muret, que M. Bonnin, auteur de la découverte, avait appelé près de lui pour dessiner tous les objets provenant des fouilles du Vieil-Evreux. Enfin, le dessin de cette pierre, lithographié par M. Muret lui-même, a été publié en 1845 par M. Bonnin, dans son Atlas du Vieil-Evreux, planche XLII, fig. 7, 8 et 9. On comprendra difficilement après cela que M. Lenormant, qui de son propre aveu tient ses renseignements de M. Muret, ait pu écrire que le monument qu'il explique a été trouvé dans la maison de M. Delhomme et sur l'alignement des anciens murs d'Evreux.

DEUXIÈME RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ, DANS SA SÉANCE DU 2 MARS 1856.

Aures habent et non audient.
(Ps.)

—

Messieurs,

L'un des plus tristes spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler est celui d'une belle intelligence s'attachant à l'erreur comme à son bien propre, et rejetant la vérité avec un superbe dédain. C'est ce dernier rôle qu'a librement choisi M. Charles Lenormant. L'illustre académicien n'a voulu entendre ni les avertissements des témoins de sa découverte, ni les conseils de ses amis, ni les murmures de l'opinion publique. Depuis la publication de notre rapport, il a chargé son jeune fils, non pas d'adoucir et d'atténuer ses premières assertions, mais de renchérir encore sur les hyperboles de son langage, et de transformer les deux pauvres excavations que nous avons si souvent examinées, en des constructions dont il donne les plans et les coupes, et qu'il ose comparer aux murs de granit vitrifié de Peran et de Sainte-Suzanne.

Stupéfaits d'une telle hardiesse, notre première pensée a été de ne pas répondre ; mais, comme M. François Lenormant s'appuie sur des faits maté-

riels dont le plus grand nombre de ses lecteurs ne peuvent constater l'inexactitude, nous avons cru utile de le refuter brièvement, dans un second rapport, malgré la répugnance que nous éprouvons et que tout le monde comprendra. Laissant donc au lecteur le soin de faire justice de beaucoup de contradictions et de raisonnements par trop naïfs de notre jeune adversaire, nous nous attacherons aux faits principaux qui peuvent achever d'éclairer l'opinion publique et de fixer son jugement (1).

Il est toutefois un reproche auquel nous tenons à répondre immédiatement, c'est celui de n'avoir pris nos renseignements qu'auprès de Boutel. M. F. Lenormant ne pouvait ignorer que, dès le principe, la commission, par quelques-uns de ses membres, s'était mise en rapport avec tous les témoins de la découverte, excepté MM. Lambert et Le Blant. Par une réserve qu'on a bien voulu approuver, nous avons évité de citer des noms propres, avec autant de

(1) On nous permettra néanmoins de signaler quelques-uns de ces petits moyens d'écolier, dont use encore le jeune Lenormant. Il s'est donné la peine de copier les noms des membres de la commission ; mais il en a retranché celui de M. Bonnin, l'un des savants contemporains dont les fouilles archéologiques ont eu le plus d'importance et qui possède en cette matière une longue expérience et une autorité incontestable. Il insinue (p. 14-902) que le plan de M. Arnoux n'est pas levé à la roulette, lorsque celui ci a eu soin de donner son échelle de proportion avec ses points de nivellement et de repère. M. Arnoux a fait le nivellement du terrain avec des instruments de précision, en sorte que la coupe de notre plan donne la pente réelle du coteau, tandis que sur le plan de M. Lambert cette pente est notablement amoindrie. Enfin, notre jeune adversaire affirme (p. 6, 7-894, 895), sans doute pour combattre l'idée d'un faussaire contemporain, que les inscriptions du baptistère ont été trouvées sous l'emplacement d'un four construit depuis plus de 20 ans ; or la motte de ce four existe encore aujourd'hui à plusieurs pieds de l'excavation B, et l'entrée était du côté opposé.

soin que M. Lenormant en met à présenter comme ses garants tous ceux qui ont cru pouvoir le visiter dans sa villa de Saint-Eloi. Aujourd'hui encore, il nous suffira de montrer à nos lecteurs à quoi se réduit la plus imposante des autorités qu'on nous oppose, celle du père de l'archéologie normande, le savant et vénérable M. A. Le Prévost, membre de l'Institut. Sous la date du 20 mai 1852, M. A. Le Prévost avait écrit à M. Bonnin une longue lettre, où il établissait que le Gisai de saint Taurin devait être placé aux environs du Vieil-Evreux (1). Après la publication des découvertes de M. Lenormant, nous consultâmes M. A. Le Prévost, et nous lui demandâmes entre autres choses si ces découvertes ne l'avaient pas fait changer d'opinion sur l'emplacement de Gisai. Le savant académicien nous répondit qu'il persistait dans son premier sentiment ; et il nous a autorisés à le publier, en nous écrivant sous la date du 27 février 1856 :
« Je répéterai ce que je crois connu de *toutes les per-*
« *sonnes intéressées dans ce débat*, c'est que j'ai placé
« depuis longtemps au Vieil-Evreux le Gisacus de la
« légende de saint Taurin et de deux inscriptions
« antiques, et que je persiste dans cette opinion. »

Nous passerons sous silence l'accusation d'avoir manqué de politesse et d'égards, ce point ayant déjà été traité dans une lettre que vous ont adressée les membres de la commission et que le *Correspondant* a dû insérer dans son numéro du 25 février 1856 (2).

(1) On trouvera cette lettre à la suite de ce rapport, appendice II.

(2) On trouvera cette lettre à la suite de ce rapport, appendice I.

§ I.

DU BAPTISTÈRE.

Nous avions affirmé qu'il n'existait ni cuve baptismale ni mur proprement dit, mais un terrain terminé en forme de cuve et des pierres superposées sans aucun mortier, nous ajoutions que le peu de largeur du canal CC et de l'espace resté libre entre la cuve et un mur qui n'aurait pu avoir moins de 40 centimètres excluait absolument l'hypothèse d'un baptistère.

M. F. Lenormant avoue que le canal CC n'avait que 45 centimètres; mais il affirme que les fragments de la cuve sont en sa possession (p. 19-907) (1), que le mur avait 20 centimètres d'épaisseur, et que les fragments qui le composaient, tout couverts encore de mortier, auraient pu entrer dans un mur de 15 centimètres (p. 15-903).

Nous répondrons à notre tour : Boutel, qui *seul a vu les choses en place*, nous a toujours déclaré, après comme avant la publication de M. Lenormant fils, que l'encuvement B était formé de terre, qu'aucune pierre ne se trouvait ni au-dessus ni au-dessous de la couche de charbon qui le tapissait. Si donc des fragments d'une cuve en pierre ont été retrouvés parmi les déblais, ils appartiennent au prétendu mur d'ap-

(1) Toutes les fois que nous citerons M. F. Lenormant, nous donnerons deux chiffres : le premier indique la pagination du tirage à part de l'article du *Correspondant*, le second indique la pagination du *Correspondant* lui-même.

pui du baptistère, où leur présence suffit pour détruire tout le système de MM. Lenormant.

Mais ces fragments de cuve, objet des habiles restitutions de M. Lambert, existent-ils en réalité? On nous permettra d'en douter. Dans la savante famille Lenormant, l'imagination atteint des développements prodigieux, et M. Lambert est un architecte hors ligne, qui du moindre débris fait renaître un monument, comme un paléontologiste, ajoute M. F. Lenormant, fait revivre avec un seul os un animal antédiluvien (p. 20-908).

Nous affirmons de nouveau que plusieurs des fragments de colonne n'ont sur aucune face moins de 40 centimètres, et que dès lors le mur, dont on les suppose provenus, eût dû avoir au moins cette épaisseur. Ces fragments, recouverts encore en quelques endroits des restes du sol marneux dans lequel ils ont séjourné, ne portent aucune trace de mortier; et Boutel a toujours dit que les pierres qu'il a extraites de l'excavation B y formaient *une espèce de mur à sec :* ce sont ses expressions. Lorsque nous fîmes vider, avec des précautions infinies, cet emplacement du prétendu baptistère, nous n'y rencontrâmes aucun vestige de maçonnerie, et M. Charles Lenormant reconnaît lui-même qu'avant son arrivée Boutel avait enlevé *jusqu'au dernier moellon.* (Notice, p. 3.) Quand donc M. F. Lenormant écrit (p. 9-897) que des *arrachements de mortier et de pierre* lui ont permis de suivre la direction du mur et de lui assigner 20 centimètres d'épaisseur, il contredit son illustre père, et il énonce, pour les besoins de la défense, une assertion complétement inexacte.

Enfin, du canal CC, qui, d'après les déclarations

de Boutel, était couvert et n'avait que 60 centimètres de haut, M. F. Lenormant fait « un passage découvert... bordé par des murs aussi hauts que ceux « du reste de la construction » (p. 16-904), c'est-à-dire de 1 mètre 40 centimètres (1).

Après les erreurs matérielles viennent les erreurs historiques. On ne peut s'empêcher de sourire en voyant le jeune Lenormant citer l'exemple de saint Philippe et accuser le rapporteur de votre commission d'ignorer les usages de l'Eglise primitive, et d'appliquer au siècle de saint Taurin ce qui ne convient qu'au v[e] et au vi[e] siècle, à l'Eglise pacifiée et organisée (p. 20-908) : « Je demanderai seulement, « dit-il, si saint Philippe, quand il baptisa l'eunuque « de la reine Caudace (*sic*) (2), lui fit attendre Pâques « ou la Pentecôte, et le fit retourner jusqu'à Jérusa- « lem. » En vérité, la question est par trop plaisante. Il ne s'agit pas, en effet, de savoir si au milieu de ses courses apostoliques, saint Taurin a baptisé des catéchumènes dans la fontaine Saint-Eloi, mais bien si le saint prélat a construit un baptistère, c'est-à-dire un édifice destiné à la collation régulière du baptême, à 1 kilomètre de cette fontaine, dans un lieu probablement inhabité, loin de sa cité épiscopale et en dehors même du territoire de cette cité (3).

(1) Les dires de Boutel sont évidemment confirmés par ce fait, que les pierres de boutisse et les tuiles romaines sont beaucoup moins nombreuses qu'elles ne le seraient si elles avaient formé deux murs de 1 mètre 40 centimètres de hauteur sur 2 mètres de longueur chacun.

(2) Trouvera-t-on ce Caudace un peu compromettant?

(3) La Risle formant la ligne de démarcation entre le territoire des Aulerques et celui des Lexovii, le baptistère de M. Lenormant se trouve sur le territoire des Lexovii.

En disant que les baptistères des premiers siècles étaient adjacents aux principales églises, la commission n'a fait que rappeler un fait admis par les auteurs qui font autorité en cette matière, entre autres par le P. Morin, Dom Martène et Dom Chardon. L'une des raisons de cette discipline est que dans les premiers siècles, et en particulier au siècle de saint Taurin, la confirmation n'était pas séparée du baptême (1) et elle ne l'est pas encore aujourd'hui dans les Eglises d'Orient (2). Or, si le simple prêtre pouvait conférer le baptême, la confirmation, au moins dans l'Eglise latine, était réservée à l'évêque seul (3). Dès lors les baptistères devaient être à la portée de l'évêque, dans l'enceinte ou près de la cité épiscopale. Plus tard, les deux sacrements furent séparés, par suite, en partie, de la création d'églises baptismales sur divers points d'un même diocèse; mais alors encore les principales églises d'un diocèse eurent seules le privilége d'être baptismales. Ce sont là des points

(1) Vid. Tertul., lib. de baptismo, cap. 7 et 8 : « Egressi de lavacro perunguimur benedicta unctione. » Saint Cyprien, † 258, Epist. ad Jubajanum : « Quod nunc quoque apud nos geritur, ut « qui in Ecclesia baptizantur, præpositis Ecclesiæ offerantur, et « per nostram orationem ac manus impositionem, Spiritum Sanc« tum consequantur et signaculo dominico consummentur. » Cet usage s'est maintenu assez longtemps dans l'Eglise latine, et on le trouve très-nettement formulé dans la décrétale attribuée au pape Melchiade, † 314, et citée par Gratien : De consecratione, dist. V, d. 3 : « Sed ita conjuncta sunt hæc duo sacramenta ut ab « invicem, nisi morte præveniente nullatenus possint segregari : et « unum sine altero rite perfici non potest. »

(2) *V.* Allatius. De perpetua consensione, lib. 3, cap. 18.

(3) *V.* le texte de saint Cyprien, cité précédemment c. f. r. D. Chardon, Histoire des Sacrements, sect. 2, ch. VI. — D. Martène, de Ant. eccl. ritibus, lib. 1, cap. 2, art. 3. — De consecratione, dist. V, cap. Manus quoque et passim.

d'histoire qu'on n'ignore pas dès qu'on a quelque teinture de l'antiquité ecclésiastique.

Quant aux baptistères des premiers temps, leur forme, leur étendue, leur ornementation pouvaient sans doute varier beaucoup; mais le bon sens dit que tous ces édifices devaient offrir un bassin où l'*immersion* d'un adulte pût avoir lieu facilement, et assez d'étendue, pour y placer convenablement toutes les personnes qui participaient à l'administration du sacrement (1). Le prétendu baptistère de Saint-Eloi ne remplit pas ces conditions, même en admettant les mesures données par notre jeune contradicteur. La disposition qu'avait généralement le bassin, disposition naturelle d'ailleurs, est fixée par les expressions *descendere in fontem* qu'emploient tous les anciens auteurs. A Saint-Eloi, il eut fallu dire *ascendere* (2).

(1) Le jeune Lenormant trouve *étrange* (p. 21-909) que nous ayons compté les parrains parmi les personnes présentes au baptême, puis il essaie de prouver doctement qu'on n'admettait qu'un seul parrain dans l'Eglise jusqu'au XII[e] siècle. Nous nous permettrons de lui répondre que le contraire est prouvé par les textes de saint Léon, † 461, et du concile de Metz, en 888, qu'il cite lui-même, car on n'a pas besoin de défendre ce qui n'a pas lieu. Dans un passage célèbre, Tertullien parle des parrains comme étant plusieurs, *sponsores*, et nous trouvons le commentaire naturel de son texte dans une lettre de saint Augustin (ép. 98, ad Bonifacium), où le saint docteur suppose constamment que plusieurs personnes présentaient un enfant au baptême : « Regenerans ergo Spiritus in *majo-* « *ribus offerentibus* et *parvulo oblato* renatoque communis est. Ideo « per hanc societatem unius ejusdemque Spiritus prodest *offeren-* « *tium* voluntas *parvulo oblato*..... Unde miror *parentes* in istis « rebus tam fidenter pro *parvulo* respondere ut dicant eum tanta « bona facere quæ, ad horam qua baptizatur, baptizator interro- « gat. » La vérité est que sur ce point la discipline de l'Eglise n'a pas été uniforme, et aucun texte n'établissant l'usage des Eglises des Gaules au temps de saint Taurin, nous pouvions dire *le parrain* ou *les parrains*, et M. F. Lenormant aurait pu se dispenser de montrer une érudition trop jeune encore pour être sûre d'elle-même.

(2) *V.* la coupe de M. Lambert.

M. Ch. Lenormant a donc compromis, de gaieté de cœur, sa réputation d'homme de science et d'esprit, en donnant comme un baptistère du IIIe siècle le singulier édifice que nous devons au crayon trop complaisant de M. Lambert. Toutes les données de l'histoire se réunissaient pour lui faire rejeter l'idée d'un baptistère primitif d'une telle forme et dans un tel lieu, quand même les faits matériels auraient paru s'y prêter. Mais que faut-il penser quand l'illustre académicien dénature ces faits eux-mêmes pour les plier, bon gré mal gré, à un système préconçu et inadmissible?

§ II.

DE LA CRYPTE.

Le lecteur voudra bien se rappeler que le canal FF et l'excavation à laquelle il conduit ont été découverts en 1854, après le départ de M. Charles Lenormant, qui n'en parle que par ouï-dire dans sa notice (p. 82) (1). Mais sous la plume de son brillant défenseur les faits s'embellissent outre mesure. L'excavation devient une crypte à voûte surbaissée, effondrée seulement en quelques endroits (p. 12-900); elle a des murs de verre comparables aux murs de Peran et de Sainte-Suzanne (17, 18-905, 906); au milieu

(1) L'un de nous, au contraire, était sur le terrain dès le mois de novembre 1854, au moment où le canal FF venait d'être dégagé par Boutel, et, dans nos nombreuses visites, nous avons pu suivre tous les progrès des fouilles.

s'élève un antique monument funéraire, garni encore de son squelette mérovingien (1).

A tous ces faits imaginaires nous ne pouvons qu'opposer la simple réalité. Le canal FF est seul voûté, il conduit à une excavation circulaire qui se rétrécit un peu vers le haut, mais qui ne montre aucune trace de voûte. A droite, vers le bas du coteau et dans la partie inférieure de l'excavation, s'est trouvée une maçonnerie grossière (2), haute seulement de 80 centimètres et se reliant au canal FF. Cette maçonnerie n'avait d'autre but que de soutenir les terres supérieures; quand Boutel en eut enlevé les derniers moellons, nous reconnûmes qu'au-dessus d'elle le sol était vierge, preuve évidente qu'elle ne s'était pas élevée plus haut et qu'elle n'avait jamais supporté de voûte. Les moellons étaient tous plus ou moins calcinés, et des vitrifications apparaissaient dans leurs interstices.

A 80 centimètres environ, au point où cessait la maçonnerie, commençaient des vitrifications qui couvraient le sol jusqu'au haut de l'excavation. Dans nos premières fouilles, nous n'avions aperçu ces vitrifications qu'au point O du plan; mais les terres, en s'éboulant, ont mis à découvert des vitrifications semblables, s'étendant circulairement du point O au

(1) M. F. Lenormant ne parle nulle part de ce monument dans son texte, mais il en donne la coupe sur son plan ; c'est une manière de faire croire à l'existence de ce monument sans l'affirmer nettement.

(2) Les moellons qui la composaient aussi bien que ceux du canal FF étaient si irréguliers, qu'au premier abord, nous les prîmes pour des blocs encore noyés dans leur sol primitif. La présence du mortier d'argile qui les reliait nous les fit bientôt reconnaître comme appartenant à une maçonnerie de l'espèce la plus grossière.

canal FF, et couvrant ainsi près de la moitié du pourtour de l'excavation dans sa partie supérieure (1). Ces vitrifications ressemblent à des scories de fourneau; elles sont boursouflées, irrégulières, minces; elles empâtent, du côté de leur surface non exposée au feu, des débris de terre, de sable, d'argile et de cailloux de même nature que les parois naturelles du sol qu'elles recouvrent. Elles n'ont pas 2 centimètres d'épaisseur, et derrière elles on ne rencontre aucun vestige de mur. C'est ce mince revêtement du sol que M. F. Lenormant a le triste courage de transformer en des murs vitrifiés! Et quoique dans notre premier rapport nous ayions appelé *parement* la partie trouvée au point O, pour la distinguer d'un mur, ce jeune homme affirme que nous y avons découvert un pan du mur de sa prétendue chapelle (25-913).

D'après M. F. Lenormant, le squelette placé au milieu de la crypte aurait presque reposé sur un lit de cendre recouvrant une couche de chaux de 50 centimètres (p. 12-900 et le plan). Or, la chaux était amoncelée çà et là, principalement aux deux extrémités du canal FF; la couche de cendre formait au contraire le sol de l'excavation, et le squelette a été trouvé 90 centimètres au-dessus, comme le marque la coupe donnée planche II. Les pieds du squelette étaient au point H, et la tête un peu au-dessus de l'entrée intérieure du canal FF. Tout annonce que le cadavre, placé obliquement, avait été déposé, sans

(1) Nous n'avions fait dégager l'excavation que dans sa partie inférieure, comme l'indique assez la coupe du terrain donnée planche II; on y voit des masses de terre comme suspendues entre le point O et les fouilles pratiquées au-dessous; ce sont ces terres qui se sont éboulées et ont découvert les vitrifications supérieures.

beaucoup de précautions, au milieu des terres qui avaient servi à combler le fourneau.

§ III.

DU CIMETIÈRE.

L'un de nos premiers soins, en arrivant sur les lieux, fut de parcourir et d'examiner avec attention les terrains qui environnent la propriété de Boutel; nous y cherchions les vestiges d'un cimetière, ou au moins ceux des fouilles que M. Lenormant avait dû faire pour en constater l'existence. Nous pensions, pauvres provinciaux que nous sommes! que pour être absolument certain (1) de lá présence d'un cimetière antique, un membre de l'Institut n'était pas dispensé d'ouvrir le sol et d'y trouver les ossements ou les cendres d'un certain nombre d'individus. Or, aucune trace de fouilles n'apparaissant au delà du terrain marqué PP RR sur notre plan, nous eûmes la bonhomie de croire que M. Lenormant y plaçait son cimetière, et nous lui dîmes : Vous n'avez trouvé qu'un squelette, ce squelette n'est pas ancien (2);

(1) « Le cimetière seul était *absolument* certain. » M. F. Lenormant, De l'authenticité (p. 32-920).

(2) Notre confrère M. le docteur Bidault, nous a remis à ce sujet la note suivante :

« M. le docteur Cayol, consulté par M. F. Lenormant sur l'antiquité du squelette, aurait répondu ne pouvoir pas en dire autre chose si ce n'est que c'étaient les os d'une jeune fille de dix-huit à vingt ans, os qui avaient séjourné pendant *plusieurs siècles*, en contact direct avec la terre dans un *sol conservateur*.

« On remarquera que M. Cayol, tout en paraissant appuyer de

fût-il ancien, il ne suffirait pas pour former un cimetière ; vous n'avez donc pas vu de cimetière, mais des inscriptions qui vous en ont fait présumer l'existence.

Nous ajoutions, il est vrai, sur le témoignage formel de Boutel, que tous les fragments de tuiles chargés d'inscriptions provenaient du canal CC ; M. F. Lenormant répond qu'aucun de ces fragments n'y a été trouvé (p. 24-912). Entendons-nous : à votre arrivée, le canal CC n'existait plus, Boutel l'avait détruit ; mais il en avait déposé les tuiles à côté avec les autres déblais ; or, elles ne sont plus sur le terrain ; après les avoir examinées en présence de Boutel,

son autorité l'opinion de M. Lenormant, n'est pas bien éloigné de nos conclusions, puisque la condition d'un *terrain conservateur* lui paraît nécessaire pour que l'inhumation puisse remonter à plusieurs siècles, et que cette condition est loin de se rencontrer dans la circonstance qui nous occupe. Il nous paraît, en effet, difficile d'admettre qu'un cadavre directement en contact avec le sol, à peu de profondeur, dans des terres rapportées se laissant facilement pénétrer par l'humidité, soit placé dans un *milieu conservateur.*

« Si les honorables médecins auxquels s'est adressé M. Lenormant ont réellement partagé son opinion sur la merveilleuse antiquité du squelette découvert à Saint-Eloi, il est regrettable qu'ils n'aient pas fait connaître sur quels signes ils se fondent ; car ils savent très-bien, ce que M. F. Lenormant semble ignorer, qu'en matière scientifique l'*autorité préférable* est celle qui apporte la meilleure preuve. La présence de la gélatine dans ces os est incontestable, nous nous en sommes assuré par l'analyse chimique. La pénétration de la terre dans les cellules du rocher n'indique pas qu'une inhumation remonte à plusieurs siècles ; cette circonstance prouve seulement que le corps se trouvait dans un sol pénétré par de l'eau tenant en suspension des molécules terreuses, et par conséquent peu conservateur.

« Nous persisterons donc à croire, jusqu'à preuve du contraire, que des ossements encore solides, compactes, pesants, n'offrant ni la transformation graisseuse, ni l'aspect terreux, ni l'état de friabilité ou de pulvérulence des os privés de matière organique et réduits à leurs sels, n'ont pu séjourner pendant quinze siècles sous le sol, à moins qu'ils ne se soient trouvés dans un milieu *miraculeusement* conservateur. »

vous avez emporté toutes celles qui contenaient des inscriptions; qu'importe alors que vous ayez trouvé d'autres inscriptions dans les petits prés! Notre raisonnement subsiste dans toute sa force : votre prétendu passage du baptistère contenait des inscriptions funéraires postérieures, d'après vous, au baptistère lui-même.

Quant aux découvertes faites dans les petits prés, et surtout dans le pré Coulbeau, voici, au rapport d'un témoin irrécusable, ce qui s'est passé. Le pré Coulbeau est une mauvaise petite pâture qu'on ne fauche jamais. Un jour que les membres de la famille Lenormant le parcouraient en divers sens, écartant l'herbe, les dames avec l'extrémité de leur ombrelle, les hommes avec leur canne, ils eurent le rare bonheur d'y rencontrer, l'une un vase antique, d'autres des inscriptions mérovingiennes; un autre encore, toujours dans l'herbe et à fleur de terre, quelques débris d'ossements, avec une tuile portant le nom de Gentianus, etc. (1). Aucune fouille ne fut faite; et à notre avant-dernière visite, dans les premiers jours d'octobre 1855, après la publication de de M. Lenormant fils, on n'avait pas encore remué la moindre motte de terre (2). C'est néanmoins du pré Coulbeau que M. Charles Lenormant écrit : « . . .Nous « avons trouvé, sur le terrain d'un cimetière atte-

(1) Dans notre premier rapport, nous avions conclu de l'état de conservation du squelette de la prétendue crypte, à l'impossibilité de le faire remonter à plusieurs siècles. M. F. Lenormant nous foudroie par un prodige bien plus extraordinaire, les ossements du mérovingien Gentianus conservés à fleur de terre dans le pré Coulbeau!!!

(2) Il en était de même des autres prés, MM. Lenormant n'y avaient encore pratiqué aucune espèce de fouilles.

« nant, de nombreuses épitaphes » (Notice, p. 3 et 4), et M. F. Lenormant : « Nous eûmes le bonheur de « rencontrer dans le pré nº 114 une *tombe* qui avait « été respectée, et où nous découvrîmes, avec les « débris des ossements d'un homme, l'inscription « suivante... Un petit bronze de Constantin le Grand « et un fragment de vase portant une inscription. » (p. 10-898). Qui ne croirait, en lisant ces lignes, que le pré Coulbeau a l'aspect d'un cimetière avec ses sépultures violées, que MM. Lenormant y ont remarqué une véritable *tombe* encore intacte, qu'ils l'ont ouverte et trouvée remplie des richesses qu'ils énumèrent? Or, nous le demandons à tout homme loyal, quand on emploie de tels procédés d'exposition, n'a-t-on pour mobiles que les intérêts sacrés de la vérité et de la science?

§ IV.

DE L'ÉGLISE.

Parmi les assertions de M. Lenormant père, il en est une surtout que, pour l'honneur de la science, nous aurions voulu oublier, c'est celle qui concerne l'église; mais son fils ne l'a pas seulement reproduite, il a tracé d'une main ferme le plan de l'édifice auquel il veut bien donner le nom plus modeste de chapelle. Nous avons déjà expliqué (p. 26) ce qu'étaient les vitrifications de la partie supérieure du fourneau et le fragment que nous en avions découvert au point O (1). Ce fragment, qui n'avait que 2 centi-

(1) Sur le plan de notre première édition, le lithographe avait donné à ce fragment une trop grande épaisseur, ce qui ne nous

mètres d'épaisseur, devient pour M. F. Lenormant une partie du mur de sa chapelle (le mur D de son plan), c'est la seule trace qu'on retrouve sur le terrain de quelque chose correspondant au plan de cet édifice. Non-seulement on n'y trouve nul vestige des murs, mais ces Messieurs n'ont fait aucune fouille pour les découvrir; en sorte que leur plan de chapelle se borne à des lignes tracées sur le papier, auxquelles rien ne correspond sur le terrain.

Parlerons-nous maintenant de la pierre, dénuée de toute espèce de sculpture, sur laquelle on a tracé le mot *Baudulfus?* Cette pierre est dans l'intérieur de la maison de Boutel et forme l'angle d'un manteau de cheminée. L'inscription, que nous avons pu examiner à loisir, est certainement gravée depuis peu de temps. D'ailleurs cette cheminée, d'après les déclarations de Boutel, a été construite en 1831, et la pierre qui porte aujourd'hui le nom de Baudulfus a été achetée, par son père, en 1830, d'un nommé Amiot, qui l'avait fait extraire des carrières de Goupillières. Admettons pour un moment que M. Lenormant ait ignoré ces dernières circonstances, admettons même qu'il n'ait pas dû s'en instruire, était-il pour cela autorisé à écrire : « Un Baudulfus s'est inscrit « sur une des pierres de l'église attenante au baptis« tère. » (Notice, p. 15). Son fils pouvait-il ajouter (p. 25-913) : Cette pierre « est encore engagée dans « une maçonnerie sur la propriété de Boutel, dans

avait pas paru important pour notre première publication, parce qu'il ne s'agissait alors que de marquer le point où nous l'avions trouvé. Le parement O ne différait des vitrifications qui le continuent jusqu'au point F qu'en ce que le sol paraissait y avoir reçu un revêtement de mortier.

« un endroit très-apparent;... c'est sa place ex-
« ceptionnelle qui nous l'a fait considérer comme
« provenant de l'église. » Et ne serait-ce pas le cas de dire avec le poëte : *Risum teneamus amici,* si un sentiment plus grave et plus sévère ne dominait toutes les impressions?

§ V.

DES FOURS A CHAUX.

Dans la pensée du jeune Lenormant, les membres de la commission n'ont pas entendu parler d'une foule de choses qu'il sait, lui, *ad unguem.* Ce sont des gens ignorants non-seulement en archéologie, en épigraphie, en histoire ecclésiastique, mais encore en toutes sortes de matières; si bien que l'ingénieur et l'architecte qui en font partie ignorent jusqu'aux conditions nécessaires à la fabrication de la chaux. Pour avoir le droit de le leur dire, notre jeune homme a voulu se livrer sur cet art aux plus patientes études. Interrogeant donc tour à tour les traités de l'Académie des sciences et les chaufourniers de son pays, il est devenu compétent sur cette matière.

Il suppose alors que les deux fours servaient en même temps; que le premier avait un canal découvert aussi élevé que lui même; que le second était une espèce de cave voûtée, n'ayant d'ouverture que le canal par où on devait allumer le feu et mettre le bois, etc., etc.; puis il prouve avec un remarquable talent que ce système, sorti de son cerveau, n'a rien d'admissible.

Nous sommes parfaitement de son avis. Aussi, en retour, il voudra bien nous permettre de compléter ses savantes études, en lui apprenant qu'outre les fours construits régulièrement et destinés à une longue exploitation, il y a encore des fours provisoires établis pour répondre à des besoins temporaires.

Il suffit pour cela de creuser en terre et à flanc de coteau, si on le peut, une cavité ovoïde; on place au fond une quantité de bois que l'expérience indique, en formant au-dessous une voûte grossière avec les plus gros blocs de la pierre à cuire, et on remplit le four des menus morceaux. L'allumage du feu et le tirage de l'air s'opèrent par un canal plus ou moins long qui aboutit à la cuve du four. Quand le bois est brûlé, la chaux est cuite; on vide le four par en haut, et on recommence la même opération.

On ne peut attendre une longue durée d'une pareille installation; mais si le four est hors de service avant que les besoins pour lesquels on l'a créé soient satisfaits, on en construit un autre à côté sans plus de dépense.

C'est ce qui a eu lieu à Saint-Eloi, où deux cavités circulaires, munies chacune de leur canal, ont été successivement creusées. On s'est contenté de soutenir les terres par quelques mauvaises maçonneries placées au bas de la cavité inférieure et du côté du versant. Les couches de cendre, les vitrifications, les morceaux de charbon de bois et la chaux, qu'on a trouvés dans ces cavités, ne permettent pas de douter qu'elles n'aient été deux fours à chaux de l'espèce que nous venons de décrire.

Mais quels matériaux alimentaient ces deux fours?

La réponse est facile : on a rencontré dans leur enceinte des pierres de taille, des débris de colonne et des blocs irréguliers de pierre calcaire ; nous en concluons qu'ici, comme sur beaucoup d'autres points de notre territoire, on a fait de la chaux avec des débris de constructions anciennes auxquels on mêlait sans doute de petits blocs de marne pris sur le terrain même, où on les rencontre en assez grande quantité. Le prieuré de Saint-Eloi, qui n'est éloigné que d'un kilomètre, a pu fournir une partie des matériaux (1); car ce prieuré est fort ancien, et des portions très-importantes de la chapelle et des bâtiments ont disparu, sans qu'on retrouve leurs débris dans les constructions voisines.

§ VI.

UN MYSTIFICATEUR.

Evreux a donné le jour à un nommé Rouillon, qui a porté bien loin la manie de tendre des piéges aux savants et de faire des romans archéologiques. Il est aujourd'hui pensionnaire de sa ville natale,

(1) Nous avons déjà vu, dans notre premier rapport, que la colonne dédiée à Hercule n'avait pu être érigée sur la propriété de Boutel; mais cette dédicace et l'existence même de la statue d'Hercule ne nous paraissent rien moins que démontrées. Parmi les débris on trouve une tête mutilée et ceinte d'une espèce de diadème, dont MM Lenormant n'ont pas parlé. La main qui a sculpté les feuilles d'eau des fragments de colonne n'a certainement point tracé la rustique inscription de Serquinius; et la petite pierre de boutisse, qui portait cette inscription, n'a pas dû entrer dans l'exèdre de la colonne que nous a décrite la brillante imagination de M. Charles Lenormant.

dans l'asile d'aliénés de Blois. Avant d'être interdit, Rouillon vécut plusieurs années à l'aide d'expédients de toute nature (1). Il parcourait le département, sous prétexte de remplir de prétendues missions données, tantôt par des sociétés académiques, tantôt par la préfecture (2), d'autres fois par des savants, dont il variait les noms selon les personnes et les localités.

Homme sans instruction solide, il avait néanmoins acquis une certaine teinture des choses anciennes en feuilletant les livres sur l'antiquité, que possède la bibliothèque d'Evreux, et « je puis dire, nous écrit M. Chassant, ancien conservateur de cet établissement, qu'aucun d'eux n'échappait à ses investigations; il aimait particulièrement à relire l'ouvrage du faussaire Inghirami; la géographie Blaviane et Mabillon lui offraient des modèles de runes qu'il s'exerçait à retracer. » Son habileté à imiter les écritures de certains archéologues était extraordinaire, et M. Lenormant en connaît des exemples que nous pourrions citer. On ne saurait dire le nombre d'inscriptions ou de fragments d'inscriptions et de

(1) Les détails dans lesquels nous allons entrer nous ont été donnés par MM. Bonnin, Marche, Chapelain, chef de division à la préfecture, et Chassant, ancien bibliothécaire de la ville d'Evreux, qui ont connu longtemps et particulièrement Rouillon, et par M. l'abbé de Bouclon, et M. de Ruville, ancien correspondant du ministre de l'instruction publique, qui se sont trouvés accidentellement avec lui; leurs lettres resteront dans les archives de la Société. Nous aurions pu augmenter beaucoup le nombre de nos correspondants, mais nous avons pensé que les détails dans lesquels ces Messieurs sont entrés suffiraient pour le but que nous nous proposons.

(2) Il a quelquefois reçu de la préfecture, non des missions, mais des secours comme récompense de quelques renseignements utiles.

chroniques fabriquées par lui-même, qu'il transmettait à MM. Bonnin et Chassant, comme résultat de ses découvertes.

En 1845, Rouillon lançait dans le public le prospectus d'un ouvrage qui n'a jamais vu le jour et qu'il intitulait : *Le Glaneur, ou Recueil de notes et mélanges concernant l'histoire communale du département de l'Eure.* C'était, disait-il, le fruit de vingt ans de travaux et de recherches faites non-seulement en Normandie, mais jusque dans les chartriers de l'Angleterre (1).

Tel est l'homme que nous pensons être l'auteur d'une partie au moins des inscriptions de Saint-Eloi, et voici les motifs particuliers que nous avons de le penser.

Rouillon aimait à se vanter; à l'entendre, il découvrait toujours des monuments précieux et qui devaient changer les idées reçues. Serquigny, Gisai, saint Taurin, étaient l'objet de ses thèmes favoris (2). Il avait fait, disait-il, aux environs de Bernay, des découvertes importantes et trouvé des inscriptions sur un Serquinius qu'il assurait être le fondateur de Serquigny; il possédait une mine d'inscriptions qui confondrait ses adversaires (3). Selon lui, saint Taurin n'aurait pas été flagellé à Gisai-la-Coudre, mais dans une localité beaucoup plus voisine de Bernay (4). Un jour même, vers le mois de février 1846,

(1) Nous possédons ce prospectus, imprimé à Evreux, chez Thinet et Costerousse. Nous avons même vu le premier volume manuscrit du *Glaneur;* il est rempli de faussetés.

(2) Lettres de MM. Bonnin, Chassant, Chapelain et Marche.

(3) Mêmes lettres que ci-dessus.

(4) Lettres de MM. de Ruville et Bonnin.

qu'il s'était présenté, sous ses prétextes habituels, au presbytère d'Illiers-l'Evêque, trouvant le curé occupé à traduire la légende de saint Taurin, il lui déclara que le saint fondateur de l'église d'Evreux avait été flagellé, non pas à Gisai-la-Coudre, comme on le croyait généralement, mais à Fontaine-la-Soret, et qu'il en donnerait un jour des preuves incontestables (1). Enfin, le 22 octobre 1844, M. Gattier, ancien préfet de la Manche et alors maire de Serquigny, déclarait à un envoyé de M. Bonnin que Rouillon venait de quitter Serquigny, où il avait séjourné plusieurs jours (2).

Onze ans après, M. Charles Lenormant a trouvé, croyons-nous, l'œuvre du mystificateur, cette mine d'inscriptions et ces preuves incontestables de la flagellation de saint Taurin à Fontaine-la-Soret, localité voisine de Bernay (3). Nos lecteurs connaissent maintenant les faits, ils jugeront si les conséquences que nous en tirons sont trop hasardées.

§ VII.

DES INSCRIPTIONS.

Nous avons déjà vu dans notre premier rapport ce qu'on devait penser des trois inscriptions grecques

(1) Lettre de M. l'abbé de Bouclon, ancien curé d'Illiers-l'Evêque.

(2) Lettre de M. Bonnin et billet de M. Gattier.

(3) Le lecteur voudra bien remarquer qu'avant la publication de M. Lenormant il n'existait aucun indice de la flagellation de saint Taurin à Fontaine-la-Soret, ni dans une localité voisine de Bernay, et personne avant Rouillon ne l'avait prétendu.

que l'imagination de M. Charles Lenormant lui a fait lire sur une pierre de votre jardin des Plantes (1).

Sans nous croire plus savants que M. Grimm, qui est loin de garantir l'authenticité des runes de St-Eloi, nous avions dit que les *fac-simile* d'inscriptions runiques laissaient voir, dans la forme et la disposition des caractères, des marques assez frappantes de fausseté. Cette opinion était alors partagée par des personnes versées dans l'étude des runes, comme le sait fort bien M. Lenormant. Depuis, nous avons eu l'occasion de soumettre ces *fac-simile* à l'examen du savant historien du Danemark, M. Adam Fabricius, qui n'a pas hésité à y voir l'œuvre d'un faussaire ignorant.

Nous venons d'exposer dans ce dernier Rapport les motifs que nous avons d'attribuer à un mystificateur les inscriptions qui concernent saint Taurin et Gisai.

Mais ce mystificateur est-il l'auteur de toutes les inscriptions ? Un second mystificateur n'aurait-il pas, dans le cours même des découvertes, tracé avec le Baudulfus de la cheminée de Boutel, le Clovis consul, le monogramme de Childebert ? etc., etc. Nous n'y voyons rien d'impossible. Nous croyons en

(1) (Premier rapport, appendice, p. 13.) M. Lenormant s'excuse dans sa réponse sur ce qu'une inscription annonce la découverte de fragments d'architecture, en 1835, dans la maison de M. Delhomme. Il est vrai que cette inscription se lit sur un des fragments déposés au jardin des Plantes ; mais à côté de ce fragment on a placé plus tard beaucoup d'autres débris provenant du Vieil-Evreux, de Saint-Samson-sur-Risle, etc. Nous avons expliqué dans notre premier rapport pourquoi M. Charles Lenormant n'aurait pas dû se laisser tromper par cette inscription. Nous maintenons d'ailleurs toutes nos assertions, et nous parlons à des hommes qui ont sous les yeux le monument lui même.

outre qu'il peut y avoir des inscriptions chrétiennes authentiques provenant tout simplement de la chapelle Saint-Eloi. Mais ce sont là des hypothèses que le lecteur distinguera facilement des faits que nous avons démontrés.

—

CONCLUSION.

Que reste t-il donc de cette prodigieuse découverte annoncée au monde avec tant de bruit? Deux fours à chaux de l'espèce la plus vulgaire; dans leur enceinte et aux alentours, un amas de moellons et de fragments de colonne propres à faire de la chaux; des tuiles romaines et quelques objets antiques; sur ces fragments de colonne et sur ces tuiles, des inscriptions dont les unes sont fausses et dont les autres peuvent venir d'un établissement voisin, le prieuré de Saint-Eloi. Mais il reste invinciblement démontré qu'au moyen de ces inscriptions, M. Charles Lenormant a bâti un roman indigne de sa réputation et de sa science. Il a voulu, dès le principe, provoquer l'enthousiasme et attirer la publicité; mais il prenait en même temps, par lui-même et par son jeune fils, tous les moyens en son pouvoir pour égarer la critique et fausser le jugement de la science. C'est pour cela que nous nous sommes attachés constamment à rendre aux faits matériels toute leur vérité.

A la fin de son travail, notre jeune adversaire nous signale à l'animadversion du monde savant et du monde poli. Nous dirons, avec plus de justice, que si, par des influences de position, M. Charles Lenormant parvenait à détourner l'indignation du monde savant et la sévérité de l'opinion publique, notre travail resterait au moins comme une protestation d'honnêtes gens ; et l'avenir, il faut l'espérer, vengerait la vérité des complaisances du présent.

UN DERNIER MOT

SUR LA

DÉCOUVERTE DE SAINT-ÉLOI.

Il y a des juges à Berlin.

Dans sa réponse à une lettre de la commission, insérée dans le *Correspondant*, M. François Lenormant, avec cette suprême autorité qui lui va si bien, nous déclarait exclus du terrain scientifique (1). Le silence du dédain allait désormais envelopper notre œuvre, et les merveilleux produits de l'imagination du père et du fils devaient prendre place dans la science, comme des faits authentiques. Quelque temps après, en effet, M. Edmond Le Blant, dans la seconde livraison de son *Recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, donnait les dessins des soixante-quatorze inscriptions de Saint-Eloi, avec des commentaires où nos rapports et notre opinion étaient passés sous silence, et les découvertes de MM. Lenormant présentées comme des faits à l'abri de toute contradiction.

Cette obéissance de M. Le Blant au mot d'ordre du patron n'est pas seulement un procédé peu convenable, à l'égard d'hommes qui n'avaient pas laissé

(1) *Correspondant*, n° du 25 février 1856.

échapper une ligne dont il eût à se plaindre, c'est encore et surtout un déni de justice à la vérité et à ses lecteurs : nous doutons fort que son caractère scientifique puisse y gagner quelque chose.

Quoi qu'il en soit, ces petits manéges n'ont pas produit le résultat qu'on espérait. C'est le cimetière mérovingien, si pompeusement annoncé, qui paraît aujourd'hui réclamer les ombres dont il eût bien fait de rester couvert. Depuis la première édition de nos rapports, aucun écrivain sérieux n'a émis d'opinion favorable à la découverte de Saint-Eloi. Les nombreux savants que nous avons pu interroger en France ont tous, à l'exception d'un seul (1), partagé notre manière de voir. Les lettres et les renseignements que nous avons reçus du Danemark, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Angleterre, témoignent que l'opinion s'y prononce dans le même sens.

En Angleterre surtout, où les études archéologiques en général et l'archéologie normande en particulier jouissent de tant de faveur, le monde savant s'est vivement ému. Dès le mois d'août 1855, une des plus anciennes et des plus graves revues de l'Angleterre, le *Gentleman's Magazine,* publiait un article où cette émotion bien naturelle se montre dans tout son jour (2). Dernièrement, dans la préface du quatrième volume de ses *Collectanea antiqua,* M. Roach

(1) Le savant membre de l'Institut auquel nous faisons ici allusion ne nous donnait d'autre motif de son sentiment que sa confiance absolue dans la science et le caractère de son ami M. Charles Lenormant.

(2) Nos lecteurs trouveront la traduction de cet article appendice IV.

Smith exprimait ses propres doutes, et il ajoutait, ce qui n'est pas moins grave, que, d'après la déclaration de son savant compatriote Kemble, ce dernier, et le docteur Grimm lui-même, ne voyaient dans les inscriptions runiques de Saint-Eloi que l'œuvre d'un faussaire (1).

Quant à nous, en publiant cette seconde édition, nous ne voulons pas sortir du but que nous nous sommes tracé, qui est de rendre aux faits, si étrangement défigurés par une imagination trop féconde, leur véritable caractère. Mais, comme le travail de M. Edmond Le Blant offre plusieurs points utiles à ce but, on nous permettra de les signaler ici rapidement.

La première impression qu'on éprouve en parcourant de l'œil les *fac simile* de cette suite d'inscriptions runiques, latines, grecques, tracées, assure-t-on, à plusieurs siècles de distance, c'est qu'elles ont un air de famille qui les ferait volontiers attribuer à la même main.

Ces fragments d'inscriptions restituées avec tant de facilité sont tous des commencements, si on en excepte cinq ou six sur soixante-quatorze. Lorsque l'inscription a plusieurs lignes, c'est presque toujours la fin seule des lignes qui se laisse désirer. Ne semble-t-il pas que le faussaire a oublié de mettre

(1) « The late Mr. Kemble, moreover, informed me that he « and Dr. Grimm, believed the runic inscriptions to be forgeries. » Roach Smith, loc. cit. *Gentleman's Magazine*, Aug. 1857. On nous annonce un travail du docteur Grimm sur ces inscriptions, destiné aux Mémoires de l'Académie de Berlin. On peut lire encore l'article de M. le Dr. J Becker, intitulé : Der Merovingische Kirchhof zu la Chapelle-Saint-Eloi und die Antiquitätenfabrik zu Rheinzabern. Francfort, 1856.

sous ce rapport, dans son œuvre, la variété que le temps y eût sans doute introduite ?

Ces inscriptions vont du IVe au VIe siècle ; elles sont l'œuvre d'une population si misérable, qu'elle n'avait, pour écrire les *tituli* de ses défunts, que de grossières tuiles à rebord propres à couvrir ses cabanes (1). Cependant, la langue des inscriptions latines est pure ; elles contiennent même quelques vers que ne désavouerait pas un écrivain d'une bonne époque, et on n'y trouve qu'une seule fois, comme le remarque M. Le Blant (p. 203), une orthographe barbare (no 92 des planches).

M. Le Blant n'admet plus de baptistère et s'efforce de mettre M. Lenormant hors de cause. C'est M. Lambert, dit-il, qui a eu cette malencontreuse idée (p. 188) ; c'est lui qui croit pouvoir former une vasque baptismale avec trois fragments de pierre dont les dessins sont donnés nos 62, 65 et 74 des planches (2) ; c'est lui enfin qui restitue jusqu'à hauteur d'appui l'enceinte environnante et y place comme margelle les restes de la demi-colonne (p. 189).

(1) Le rebord est apparent sur la plupart des dessins. M. Le Blant écrit que c'est un usage assez répandu, p. 191 ; puis il renvoie à des autorités qui ne le prouvent pas, et dont plusieurs ne parlent que d'emblèmes et d'inscriptions gravées à l'intérieur, mais sur le tombeau même. A Saint-Eloi, il n'y a pas de tombeaux, mais quelques tuiles ramassées dans l'herbe et dans les haies, sur lesquelles on s'est amusé à tracer des inscriptions qui ont servi de thème à un brillant roman archéologique. Tout le monde sait que dans les vrais cimetières mérovingiens, si souvent fouillés sur divers points de l'Europe par des savants de tous les pays, et particulièrement en Normandie par M. l'abbé Cochet, on n'a point trouvé de tuiles couvertes d'inscriptions. Ce fait si grave eût dû inspirer à M. Lenormant lui-même les doutes les plus sérieux sur sa découverte.

(2) Ces dessins, rapprochés des paroles de MM. Lenormant père et fils, prouveront une fois de plus au lecteur la puissance merveilleuse de leur imagination.

Un peu plus loin (p. 191), M. Le Blant constate après nous qu'il y a une difficulté (il eût pu dire une impossibilité) évidente à faire des fragments d'une colonne le couronnement d'une enceinte d'une courbe aussi rapide, et, dans une note (p. 194), il remarque que le bord conservé de l'un des fragments de colonne est à angle droit. Mais alors que deviennent les assertions si formelles de MM. Lenormant sur l'existence de ce mur d'enceinte, et l'absence, si bien constatée par M. Lenormant père, de coupole ou même de toiture (1) ?

Il faut donc conclure que notre récit est seul admissible et que ces messieurs donnent comme certaines et constatées des choses qu'ils n'ont pas vues et qui n'ont pas même pu exister.

M. Le Blant veut bien déclarer (p. 217), que l'épitaphe de Gentianus et les objets qui l'accompagnaient ont été trouvés à fleur de terre, c'est-à-dire, comme nous l'avons raconté (2), dans l'herbe du pré Coulbeau. Cette déclaration d'un second témoin irrécusable permet au lecteur d'apprécier de nouveau comme elle le mérite cette phrase de M. François Lenormant (p. 10-898) : « Nous eûmes le bonheur de « rencontrer dans le pré n° 114 *une tombe qui avait « été respectée*, et où nous découvrîmes, avec les dé- « bris des ossements d'un homme, l'inscription sui- « vante, etc. »

L'emplacement de Gisai est discuté par M. Le Blant (p. 204-207). Il prouve à sa manière que le *vicus* ne peut être placé à Saint-Eloi, et il le reporte à Gisai-

(1) *Découverte d'un cimetière mérovingien*, p. 11.

(2) P. 31 de notre première édition, p. 29 de celle-ci.

la-Coudre, selon l'opinion, dit-il, de M. Auguste Le Prévost (1). Toutefois, pour donner raison à l'inscription n° 98 des planches, il conserve à Saint-Eloi une villa Gisaicus où saint Taurin aurait été flagellé. Le *fac-simile* de cette inscription avait déjà été publié par M. Lenormant père (*De la découverte*.... p. 64). Celui-ci, qui voulait le *vicus* à Saint-Eloi, donne comme très-nettement tracé GISACI VIC\, *Gisaci vicus.* M. Le Blant, qui ne voudrait plus qu'une villa, ne voit rien des trois derniers caractères et nous donne GISACI V. Malheureusement, le vers exige *vicus* et n'admet point *villa*, d'où naît un grand embarras pour l'ingénieux écrivain. Qu'il nous permette de lui dire que la solution est fort simple : le faussaire qui a fabriqué les vers publiés par M. Lenormant ne pensait pas à cette distinction nécessaire de *vicus* et de *villa ;* dans son ignorance, il a écrit *vicus.*

L'auteur passe sous silence le plan de la prétendue église si hardiment tracé par M. François Lenormant; mais ce qu'il dit de l'édifice prouve jusqu'à quel degré d'aveuglement peut descendre un esprit d'ailleurs distingué. Après avoir pompeusement raconté les premières découvertes (2), il ajoute (p. 189) : « Exa-

(1) On voit que l'heureux lauréat de l'Institut en use avec M. Auguste Le Prévost comme avec nous-mêmes ; il ne daigne pas mentionner la nouvelle opinion du savant et vénérable académicien, sans doute parce qu'elle est publiée dans une lettre jointe à ces rapports, qu'on eût voulu envelopper du plus profond silence.

(2) M. Le Blant parle avec un enthousiasme qui dépasse toute mesure. « J'aurais pu me croire, dit-il, dans ma chère ville de Rome!!! » Comme MM. Charles et François Lenormant, il ne doute pas que des fouilles subséquentes ne mettent à nu de nouvelles richesses. Qu'est-ce à dire, Messieurs? Vous êtes archéologues de profession; depuis plus de trois ans, vous avez eu, à vous en croire, la bonne fortune de ramasser des inscriptions mérovingiennes sur l'herbe

« minée alors avec *plus de soin*, la *maison* de l'ouvrier,
« placée à vingt pas de la ruine, parut elle-même
« *formée* de matériaux antiques; l'abondance des ma-
« tériaux, supérieure à ceux qu'aurait pu fournir
« l'enceinte restituée, révélait l'existence d'un édifice
« important, une église sans doute, aux dépens et
« sur la place duquel aurait été élevée la chaumière. »

Qu'on veuille bien relire et peser tous les termes de cette phrase. Rien ne saurait peindre le sentiment que nous avons éprouvé en la lisant. Nos lecteurs le partageront sans doute quand ils connaîtront les faits que nous allons énoncer. La maison de Boutel a été construite par son beau-père il y a cinquante ans (1), les murs sont en terre et ne contiennent pas une seule pierre ; les soubassements sont en cailloux ou silex non taillés. La cheminée, primitivement, était aussi en terre; mais en 1831 Boutel obtint de Mme Niquet, alors propriétaire de Saint-Eloi, des briques et des pierres provenant de la cheminée d'une petite maison que cette dame possédait au hameau de Malassis, à six cents pas de Saint-Eloi, et qu'elle avait fait démonter. Il fit bâtir avec ces débris sa cheminée ac-

d'une prairie et dans les haies qui l'entourent, et vous en êtes encore à annoncer des fouilles fécondes? Mais c'est par là qu'il eût fallu commencer! Avant d'entretenir le public de vos hypothèses romanesques, il eût fallu chercher la vérité dans le sol et montrer à tous de véritables ruines. Vous proclamez par toutes les voies de la renommée la découverte d'une source intarissable de merveilles : nous allons simplement pour y puiser; mais dès que nous mettons le pied à Saint-Eloi, la source se dessèche, personne ne trouve plus rien. En vérité, le public doit trouver cela fort étrange !

(1) L'acte d'acquisition du terrain, vers la fin du siècle dernier, acte qui est encore entre les mains de Boutel, constate qu'à cette époque le terrain ne portait aucune construction. La femme de Boutel se rappelle aussi fort bien d'avoir vu dans son enfance construire la maison.

tuelle, qui, selon l'usage du pays, porte gravée en gros caractères, sur l'une des pierres du couronnement, la date 1831. Une pierre neuve, achetée d'Amiot, comme nous l'avons raconté, et sciée en deux, forme les angles du manteau de la cheminée. C'est sur l'une des parties de cette pierre qu'a été depuis tracé le mot *Baudulfus*, que M. Le Blant ose bien encore publier (p. 197) comme une inscription mérovingienne authentique. La cheminée renferme en tout trente-neuf pierres, la plupart petites; elles sont simplement équarries et ne portent aucunes traces de sculpture. Enfin, en massant les fragments de la colonne antique et toutes les pierres trouvées sur le terrain de Boutel dans les différentes fouilles, on ne formerait pas un mètre cube de matériaux.

C'est assez, les faits parlent trop haut pour qu'ils aient besoin de commentaires et tout le monde peut les constater. Nous adjurons les personnes qui conserveraient quelques doutes de se transporter à Saint-Eloi, sur le terrain de Boutel, à trente minutes de marche de la station de Serquigny : l'examen des lieux les éclairera pleinement sur un ensemble d'assertions que nous ne pouvons caractériser.

Qu'il nous soit permis toutefois d'exprimer un bien légitime sentiment d'inquiétude sur l'avenir de la science en notre pays, en voyant un travail comme celui de M. Le Blant sur Saint-Eloi introduit après coup dans un recueil déjà couronné par l'Institut et imprimé aux frais du gouvernement.

—

APPENDICE.

I.

Lettre de la commission, insérée dans le *Correspondant*, numéro du 25 février 1856 :

« Messieurs,

« La commission nommée par vous pour visiter un cimetière mérovingien, découvert, disait-on, dans notre département, se flattait peut-être d'avoir clos la discussion par un exposé qui avait trompé bien des espérances. Certainement elle ne prévoyait pas l'orage qu'allait soulever le rapport dont vous aviez ordonné la publication.

« Une réplique fort animée a paru dans le *Correspondant*. Selon l'usage immémorial des parties intéressées, votre commission en a été instruite la dernière. La forme de ce nouveau mémoire provoque de faciles explications sur un sujet qui avait pu sembler épuisé, faute de matière réelle.

« Il y a de tout un peu dans l'article aussi agressif au moins que defensif de M. François Lenormant. Le jeune écrivain déclare que c'est à lui de descendre dans la lice pour défendre l'intérêt sacré de la science et rétablir la vérité contre les membres de la commission envoyée par la Société de l'Eure. Pourquoi lui plutôt que M. Charles Lenormant, son père, qui avait pris sous sa responsabilité la découverte solennellement annoncée aux cinq classes de l'Institut? Cela n'est pas très-clairement établi ; on remarque bien cette insinuation, passablement cavalière, qu'il serait compromettant pour une haute position scientifique d'entrer

dans une *telle* lutte, de combattre contre de *telles* atteintes ; au reste, peu importe. Il ne faudrait pas cependant abuser des droits de la piété filiale jusqu'à se dispenser d'un devoir, celui de l'urbanité dans la discussion. Il ne suffit pas de prendre un ton de dignité offensée et d'infaillibité méconnue pour mettre le bon sens de son côté ; et quand on prétend infliger, même à d'humbles académiciens de province, une leçon de savoir-vivre et de civilité puérile et honnête, il serait de bon goût de prêcher d'exemple et de donner une leçon encore, une leçon de style tempéré.

« Il n'en est pas ainsi, beaucoup s'en faut. Les membres de la commission sont traduits devant l'opinion publique sous de nombreux chefs d'accusation.

« Ils sont atteints, peut-être ne seront-ils pas convaincus sur tous les points :

« D'avoir cédé à une malheureuse disposition de la nature humaine en se refusant à admettre des faits qui viennent renverser leurs idées ;

« De ne pas montrer une connaissance bien approfondie des usages de l'Eglise primitive, d'ignorer ce qu'on appelait des églises baptismales ;

« De n'avoir aucune autorité comme germanistes ;

« De n'avoir pas su, avant les découvertes de Saint-Eloi, qu'il existait des runes germaniques différentes des runes scandinaves ;

« De n'avoir pas entendu parler de l'oppidum gaulois de Peran et des fameux murs de verre de l'Ecosse et de l'Irlande ;

« De se croire plus habiles que l'illustre Grimm, et de n'être pas les premiers savants du monde.

« Sur ces divers points, le premier à part, ils peuvent être d'assez bonne composition, sans se laisser éblouir par tout cet étalage du fonds commun d'une érudition facile ; mais il existe un autre ordre de griefs.

« Ils se voient accusés encore :

« D'avoir tenu à ne pas consulter M. Charles Lenormant ;

« De ne lui avoir pas même écrit un mot ;

« D'avoir manqué aux règles de la plus vulgaire civilité ;

« D'être venus sur les lieux procéder comme à une enquête judiciaire ;

« D'avoir cherché à séduire et à tromper par de faux prétextes, et sans succès, les gens chargés de la garde de la maison pour s'y introduire subrepticement.

« Ces faits, M. François Lenormant est, dit-il, prêt à les prouver quand on voudra. Ils excitent son indignation, et il signale très-solennellement cette étrange et inexplicable conduite à l'animadversion du monde savant et du monde poli.

« *Séduire — tromper — faux prétextes — subrepticement —indignation— animadversion :* voilà de bien grands mots qui s'éloignent déplorablement des termes d'une discussion décente. Des preuves auraient été mieux venues ; mais les grands mots sont plus faciles à trouver que les inscriptions runiques.

« Votre commission, Messieurs, vous doit et se doit à elle-même de rétablir par le plus simple des récits des faits singulièrement dénaturés. Elle tient à honneur de constater que de sa part aucun oubli des convenances ne peut être reproché à l'accomplissement de la mission que vous avez bien voulu lui confier.

« Il faut donc revenir au point de départ.

« Lorsque la proposition vous a été faite de visiter en votre nom le cimetière mérovingien de la chapelle Saint-Eloi, le baptistère de saint Taurin, la villa de Serquinius et le vicus romain décrits par M. Charles Lenormant, aucun doute n'était venu altérer la juste satisfaction d'une découverte inespérée qui faisait renaître, sous une plume habile et savante, les origines les plus obscures de notre histoire locale. Si la Société de l'Eure pouvait encourir quelque reproche dans une question toute de bonne foi et de loyauté, ce serait d'être arrivée un peu tard pour signaler au département qu'elle représente un inestimable éclaircissement de ses annales, un premier chapitre de ses chroniques si miraculeusement retrouvé, si brillamment écrit. M. François Lenormant pense, il est vrai, que des découvertes comme on n'en trouve pas beaucoup en un siècle, ont pu, dans la Société de l'Eure, renverser des idées, froisser des opinions et des systèmes, Vous savez, Messieurs, combien cette supposition est hasardée. C'est sans tentation de critique, c'est avec la plus

entière confiance, que la notice lue aux cinq classes de l'Institut a été accueillie par vous.

« Près d'un an s'était écoulé sans que la Société de l'Eure « eût paru faire attention à cette decouverte si importante « pour l'histoire de l'Eglise d'Evreux, et qui aurait dû inté- « resser à un si haut degré tous ceux qui s'occupent d'anti- « quités locales. » C'est M. François Lenormant qui insiste en ces termes sur cette longue attente ; plus loin, il appuie sur les obligations étroites d'une société dont M. Charles Lenormant est membre. Puisque la discussion arrive sur ce terrain, il faut bien l'y suivre. Oui, sans doute, plus d'un an s'était écoulé sans que M. Charles Lenormant eût daigné adresser à la Société, dont il est membre, un exemplaire de sa notice. C'est avec difficulté que vous vous l'êtes procurée, et cependant aucune voix dans vos séances ne s'est élevée pour qualifier cet oubli. Vous avez paru tacitement admettre qu'un membre de l'Institut, surchargé d'honneurs académiques, pouvait n'avoir pas conservé la mémoire exacte de tous ses titres. Evreux n'était pourtant pas très-naturellement oublié dans le baptislère attribué à son premier évêque. Mais, il faut bien insister sur ce point, la question de convenance négligée n'avait pas même été soulevée.

« Les membres de la commission n'avaient, comme la Société tout entière, qu'une pensée unanime : voir, de leurs yeux, voir, pour dire au département : nous avons vu. C'était leur devoir ; c'était aussi leur droit. Il faut bien le dire aujourd'hui, puisqu'on le conteste ; mais ils ne songeaient qu'au devoir.

« Ils s'acheminent donc vers Fontaine-la-Soret. Selon M. François Lenormant, ils auraient dû commencer par se mettre en rapport avec Monsieur son père ; s'instruire auprès de lui, probablement le prendre pour cicérone, l'appeler de Paris pour leur faire les honneurs de sa maison des champs et de ses découvertes. Et vraiment qu'aurait dit d'une prétention pareille la civilité puérile et honnête dont les leçons vous sont prodiguées par le jeune rédacteur du *Correspondant ?* Mais, encore une fois, la commission de la Société n'était pas guidée par un esprit de contrôle et de critique ; si elle allait voir et constater, elle s'attendait à voir ; à peine espérait-elle vaguement rencontrer quelques preuves

surabondantes pour payer son humble tribut à la grande découverte.

« Elle arrive enfin; elle suit le chemin public qui traverse les dépendances du vieux prieuré rajeuni pour devenir le pied à terre d'un prince de la science.

« Frapper à une porte cintrée, reste vénérable de l'ancien édifice religieux; s'enquérir courtoisement de la présence ou de l'absence du savant académicien; exprimer le regret de n'avoir pas eu la bonne fortune, peu probable, de le rencontrer; demander à l'homme chargé de la garde de la maison si son maître avait laissé et s'il pouvait montrer aux visiteurs tout ou partie des soixante-quatorze inscriptions que mentionne la notice : voilà ce qui s'est très-naturellement passé. C'est là ce que M. François Lenormant appelle chercher à séduire et à tromper par de faux prétextes. Que de bruit pour peu de chose! Pourquoi tromper? Pourquoi séduire? Pourquoi de faux prétextes?

« Que faire alors? se diriger par un étroit sentier vers la chaumière du journalier Boutel? Mais pour quelle raison s'adresser à cet homme illettré?

« Pour beaucoup de raisons, toutes des plus simples :

« Parce que c'est le plus proche voisin de l'ancien prieuré;

« Parce que Boutel était chez lui;

« Parce que dans son domaine, qui se mesure par un nombre bien modeste d'ares et de centiares, devaient se trouver réunis le baptistère et la crypte décrits par M. Charles Lenormant;

« Parce que tout contre cet étroit domaine s'étend le cimetière mérovingien de la notice.

« Il ne devait pas être difficile de trouver ensuite le vrai chemin du vicus et de la villa.

« Hélas! hélas! il a bien fallu vous rendre compte de la plus étrange des déconvenues.

« Les membres de la commission avaient des yeux pour voir, et avec la meilleure volonté de bien s'en servir, ils n'ont rien vu ;

« Rien, rien, rien.

« Pas de baptistère, mais un four à chaux, mais deux fours

à chaux et de l'espèce la plus grossière. Question du métier de chaufournier, et non de la science de l'antiquaire;

« Pas de cimetière mérovingien, mais un terrain non fouillé, sans ondulation, à moins de confondre une taupinière avec un tumulus;

« Rien enfin.

« Il fallait partir honteux et confus d'être venus avec une bonne foi si robuste et d'avoir à redescendre des espaces imaginaires. Mais votre commission n'avait plus le droit du silence; elle vous devait un rapport, et elle commençait à comprendre que la vérité toute nue ne serait pas bien venue en tout lieu.

« Vous savez quelle susceptibilité, quelles récriminations acerbes a suscitées ce rapport écrasant, il est vrai, par sa simplicité véridique.

« Après avoir lu le factum de M. François Lenormant, plusieurs membres de la commission ont cru devoir retourner sur le terrain, munis de tous les verres grossissants qu'Evreux avait pu leur fournir; mais ils ont persévéré dans l'impénitence finale; ils méritent toujours l'anathème dont ils ont été stigmatisés sous forme d'épigraphe :

« *Oculos habent et non viderunt.*

« Puisqu'on leur a donné l'exemple de citer le Psalmiste, ils crieront bien haut :

« *Clamabunt in gutture suo.*

« Qu'ils n'ont rien vu, parce qu'il n'y avait, parce qu'il n'y a rien à voir; mais qu'ils ont admiré ce qu'une imagination créatrice pouvait tirer du néant.

« Ils se sont retrouvés en présence d'un pauvre homme absorbé dans une idée fixe, tout à l'amer et inconsolable regret de s'être laissé déposséder, pour la modique somme de quinze francs, d'un inestimable trésor. Quel trésor? il n'en sait rien, mais un trésor, un vrai trésor perdu pour lui. Oh! c'est un croyant que le journalier Boutel; ce n'est pas devant lui qu'il faut contester la certitude d'une grande et précieuse découverte. Cependant, question d'intérêt personnel à part, ses explications sur les diverses circonstances n'ont pas été sans valeur. Il n'a jamais hésité ni varié dans son récit.

« Il lui reste pour consolation dernière une pierre à laquelle M. François Lenormant attache une grande importance : un coin de cheminée où le nom de *Baudulfus* est inscrit en caractères d'une conservation merveilleuse, tant ils brillent de jeunesse et de fraîcheur. Il lui reste aussi un autographe du roi Childebert crayonné sur la muraille de sa chaumière, ou charbonné en lettres parfaitement moulées par quelque passant facétieux.

« Dans cette seconde visite, la commission était trop bien avertie pour ne pas rester sur ses gardes. Elle doit se rendre bon témoignage d'avoir respecté toutes les consignes, de n'avoir compromis aucun gardien.

« Si elle a pénétré dans la chapelle qui fait partie du domaine de M. Lenormant :

« C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

« Et le tribut de trente centimes par tête pour le pèlerinage de Saint-Suron a été fidèlement versé entre les mains de la fermière.

« Cela ne sera pas sans doute traité de séduction, de tromperie, de faux prétextes et de violation de domicile. L'animadversion du monde savant et du monde poli ne sera pas invoquée.

« La question de procédés et de convenances est au moins épuisée. La commission, Messieurs, rend la parole à son rapporteur.

« Signé : E. DE BLOSSEVILLE, président de la commission ; DUMONT, secrétaire ; LEBEURIER, rapporteur ; SAUVAGE, BOURGUIGNON, BONNIN, COLOMBEL (Emile), CH.-F. LAPIERRE, ARNOUX, membres. »

II.

Le *Courrier de l'Eure* publiait, dans son numéro du 22 juillet 1841, un très-remarquable article de M. Charles Lenormant sur les fouilles du Vieil-Evreux et les belles statues qu'on venait d'y découvrir.

Le savant académicien commençait ainsi sa lettre au rédacteur en chef du journal :

« La Chapelle-St-Eloi, 1er juillet 1841.

« MONSIEUR,

« Quelques amis m'ont obligeamment demandé « d'exprimer mon opinion sur les importantes dé- « couvertes d'antiquités qui ont signalé, l'an der- « nier, les fouilles du Vieil-Evreux. Après ce qu'une « plume expérimentée a déjà dit à ce sujet dans « votre journal, j'avoue que j'éprouve un certain « embarras. Mon devancier n'a-t-il pas épuisé la « matière? Et d'ailleurs, quand il s'agit des anti- « quités du département de l'Eure, ne serait-il pas « du devoir de tous de réserver la parole à celui qui, « par ses travaux, a déjà jeté tant de lumières sur « les souvenirs historiques de notre contrée? Faire « de l'archéologie, sur le terrain de M. Aug. Le Pré- « vost, c'est presque un sacrilége. J'ignore si c'est « l'amitié qui m'aveugle; mais je trouve, dans cet

« écrivain, la réunion la plus heureuse de toutes les
« qualités qui constituent le véritable érudit : pa-
« tience à toute épreuve, jugement sûr et toujours
« modéré, intérêt donné aux moindres détails,
« sans la plus petite trace de l'aveugle enthousiasme
« qu'inspire trop souvent l'esprit de localité : c'est
« dire assez que je me subordonne entièrement à
« mon docte confrère, quand il s'agit des antiquités
« ébroïciennes.

« Je vais donc, à mon tour, mettre M. Le Prévost
« en demeure de nous dire le dernier mot sur le
« Vieil-Evreux..... »

Les instances réitérées des amis de M. Le Prévost l'ont enfin décidé à prendre la plume. Le 20 mai 1852, il adressait à M. Bonnin la lettre suivante, publiée ici avec autorisation. M. Lenormant et toutes les personnes intéressées dans le débat, qui savent, comme lui, apprécier la valeur des opinions scientifiques du docte et vénérable maître, rendront justice à cette remarquable manifestation de la vérité :

« La Vaupalière, ce 20 mai 1852.

« Monsieur et cher Confrère,

« Vous m'avez plus d'une fois témoigné le désir que je vous fisse connaître, d'une manière précise, mon opinion actuelle et probablement définitive, sur l'emplacement de l'établissement antique nommé Gisacvs. Le courant d'une vie fort peu sédentaire ne m'a pas laissé jusqu'ici assez de loisirs pour rasseoir et rédiger mes idées sur ce point de notre topographie de l'Evrecin. Néanmoins, je ne le désire pas moins vivement ni depuis moins longtemps que vous, car j'ai traité jadis cette question d'une manière qu'aujour-

d'hui je regarde comme erronée, et, après le plaisir de persister dans une opinion qu'on croit fondée, je n'en connais point de plus vif que celui de proclamer qu'on est revenu d'une erreur.

« C'est donc avec bonheur que je saisis l'occasion que vous voulez bien me fournir, de déclarer que je ne place plus GISACVS à Gisai-la-Coudre, près la Barre, malgré l'identité des noms, les traditions pieuses qui y existent concernant saint Taurin et la présence de nombreuses substructions romaines.

« J'avais jusque-là toujours supposé pareillement, conformément à la tradition locale, que l'emplacement primitif du chef-lieu des Aulerques Eburovices avait été le Vieil-Evreux, et que ses habitants ne s'étaient transportés sur les bords de l'Iton qu'à l'époque où il ne leur fut plus possible de résider avec sécurité dans les campagnes et les villes ouvertes, sans cesse exposées aux invasions des rebelles ou des barbares.

« Vos savantes et loyales recherches, Monsieur et cher confrère, dissipèrent bientôt ces illusions. Elles me prouvèrent que l'établissement romain d'Evreux avait existé à une époque bien antérieure à la construction de son enceinte, puisque là, comme à Sens et presque dans toute la Gaule, la base de ces murailles n'était formée que de débris de monuments préexistants, d'une grande splendeur, et qui n'avaient pu y être apportés de loin. Vous y découvriez en même temps l'emplacement d'un magnifique théâtre, et non loin de là un autre plus petit et plus rustique à Arnières. Enfin il résultait encore de vos investigations que toutes les voies antiques rayonnaient d'Evreux actuel et non du Vieil-Evreux, dont l'aqueduc avait été coupé pour livrer passage à l'une d'elles. L'établissement étudié par M. Rever se trouvait réduit par vous à n'avoir été que le palais de quelque grand personnage ou fonctionnaire, et non un chef-lieu de cité pourvu d'une nombreuse population agglomérée.

« Les traditions les plus accréditées ne pouvaient tenir contre une pareille masse de faits. Il fallut reporter franchement et définitivement MEDIOLANVM à Evreux, comme l'avait fait d'Anville, et dans une position tout à fait analogue

à celle qu'occupait Mediolanum Santonum sur les bords de la Charente.

« En même temps on découvrait dans les environs du Vieil-Evreux (1) deux inscriptions qui ne permettaient plus de laisser GISACVS à Gisai-la-Coudre. L'une d'elles constatait l'existence d'une divinité topique (2), DEVS GISACVS. On a conservé, dans le midi de la France, un grand nombre d'inscriptions de ce genre qui nous attestent la déification de lieux dont les noms souvent bizarres se sont quelquefois perpétués jusqu'à nos jours. Nous nous contenterons de citer le dieu Luchon (LIXO), le dieu Baserte (BASERTE) et le dieu ou la déesse Artet (ARTEHE), Le dieu Gisai appartient évidemment à la même catégorie, et nous en trouverions bien d'autres exemples autour de nous si nos campagnes étaient aussi riches en inscriptions antiques que les provinces méridionales de la France.

« Mais, me dira-t-on, ce n'est pas autour du Vieil-Evreux, c'est à Gisai-la-Coudre qu'il faut nécessairement placer Gisacus. Je répondrai qu'on n'est pas irrévocablement enchaîné à Gisai-la-Coudre par l'identité de nom, puisqu'il a existé plus d'un lieu ainsi appelé (3). Nous savons, par exemple, que Jusiers, entre Mantes et Meulan, portait authentiquement ce

(1) C'est au Vieil-Evreux même et à peu de mètres de distance l'une de l'autre, dans le palais dont on a publié les plans, qu'ont été découvertes ces inscriptions : la première en 1828, la seconde en 1836. B.

(2) Nous croyons donner ici cette inscription déjà plusieurs fois publiée.

*AV*G. DEO GISACO
VRIGIVSAGRI
*CO*LADESVOPO
SVIT.

(3) Une inscription antique, conservée dans le musée d'Amiens, a transmis jusqu'à nous un nom presque identique.

GESACO . AVG
SATVRNINVS
SECCI.FIL
V.S.L.M. B.

nom (1), et nous ne voyons point pourquoi il n'y en aurait pas un troisième, au point que le concours des deux inscriptions en met si légitimement en possession. Les divinités topiques n'étaient honorées en effet que dans un rayon fort restreint, et il est impossible de rapporter, soit à Gisai-la-Coudre, soit à Jusiers, une manifestation trouvée si près du Vieil-Evreux.

« Votre seconde inscription achève d'ailleurs de nous démontrer l'existence, sur le lieu où elle a été trouvée, d'un Gisacus constitué, non pas en chef-lieu de cité, mais en municipe, dont les habitants se donnaient le titre de citoyens (2). Ces deux inscriptions me paraissent démontrer d'une manière incontestable qu'il y avait dans ce quartier un lieu assez notable pour donner lieu à une déification, assez peuplé pour qu'on pût s'en dire citoyen, et que son nom était Gisacus. Maintenant ce nom s'étendait-il jusqu'à la splendide demeure qui y était contiguë (3), ainsi que cela arrive le plus souvent de nos jours? C'est ce que nous ignorons et qui ne pourra être éclairci que par la découverte de quelque nouvelle inscription établissant ou contredisant ce fait d'une manière précise (4). En attendant, et sous toutes réserves, je

(1) Ce lieu est appelé Gisei dans la charte de donation de la comtesse Leutgarde, vers le milieu du X[e] siècle. Il est digne de remarque que déjà à cette époque reculée son nom avait perdu la terminaison primitive pour prendre celle qui l'a remplacée dans toute la zone de la langue d'Oil.

(2) Voici le texte de cette seconde inscription :

..... CRISPOS BOVI ....
. ... RAMEDON ......
.... AXTAC BITI EV ......
.....OO CARAÐITONV.... ..
..... IA SEIANISEBOÐÐV....
..... REMI FILIA ...
.....DRVTAGISACICIVIS SV.... B.

(3) Nous avons dit que c'est dans ce splendide palais même que ces inscriptions ont été découvertes. B.

(4) Une lettre de M. Auguste Le Prévost à M. l'abbé Lebeurier, en date du 27 février 1856, établit de la manière la plus

pense qu'il n'y a rien de mieux à faire que de lui donner provisoirement cette extension, ne fût-ce que comme protestation contre l'erreur grave qui, tirant son origine des ténèbres du moyen âge, s'est perpétuée jusqu'à nos jours et continuera de subsister dans le langage officiel et populaire. Il n'y a point d'inconvénient à ce que ces imposantes ruines reçoivent le nom de Gisai ; il y en a beaucoup à ce qu'elles conservent sous la plume des savants celui du Vieil-Evreux, qui y deviendrait une consécration dangereuse de l'erreur populaire.

« Après avoir ainsi recouvré un Gisai aux portes d'Evreux, tout le monde comprendra que c'est là que doit être reporté celui qui figure dans la légende de saint Taurin. En effet, il résulte des détails d'un récit (1) d'ailleurs assez confus, qu'on y était, si nous osons parler ainsi, pied dedans pied dehors avec Evreux. Or c'est ce qui ne peut s'appliquer ni à Gisai-la-Coudre, ni à Jusiers, ni en général à aucune localité placée hors de la banalité du chef-lieu de la cité. On sait d'ailleurs que ce n'était pas l'usage de nos premiers apôtres de s'aventurer au delà d'un faible rayon au milieu des populations fanatiques, féroces, indisciplinées, qui ne permirent que beaucoup plus tard aux prédicateurs de l'Evangile de circuler parmi elles. Il est aujourd'hui universellement reconnu, quoi qu'en aient pu dire les légendaires du IXe siècle, que la foi chrétienne ne pénétra que timidement et graduellement dans ces repaires de l'idolâtrie. Partout ce fut dans la banlieue de la ville épiscopale que le nouveau culte commença à y rayonner, et c'est pour ce motif que dans la plupart des diocèses elle avait conservé le nom significatif de *Chrétienté*.

« La maison de plaisance, la villa du gouverneur de la cité

positive que la découverte de Saint-Eloi n'a point modifié son opinion sur l'emplacement de GISACVS. (*Voy.* p. 18.)

« Je répéterai ce que je crois connu de toutes les personnes in-
« téressées dans ce débat, c'est que j'ai placé depuis longtemps au
« Vieil-Evreux le Gisacus de la légende de saint Taurin et de deux
« inscriptions antiques, et que je persiste dans cette opinion. »

B.

(1) Celui de la légende publiée par les bollandistes. B.

ne pouvait pas plus que les excursions du saint pontife dépasser une distance de Mediolanum fort limitée. Il fallait que ce magistrat restât en communication continuelle avec son tribunal, avec ses bureaux, avec le courant journalier de la correspondance, des affaires et des nouvelles. Ce n'est pas jusqu'à Gisai-la-Coudre que ce courant pouvait aller le chercher et recevoir de lui une réaction éclairée et instantanée (1). Sous ce point de vue, il devient donc encore impossible de placer ailleurs que dans l'extrême voisinage d'Evreux le Gisai de la légende.

« Mais il est tout naturel que les générations intermédiaires n'y aient pas regardé de si près, et que, ne connaissant qu'un Gisai dans l'Evrecin, elles y aient impitoyablement ramené saint Taurin et son farouche persécuteur, sans tenir aucun compte du tour de force qu'elles leur faisaient accomplir. Cette méprise était naturelle et presque inévitable, tant que les pierres n'avaient pas parlé. Aujourd'hui que, grâce à vous, leur témoignage a été recouvré et proclamé, la fixation définitive de Mediolanum Aulercorum à Evreux, et celle de Gisacus tout près des ruines, si mal à propos désignées jusqu'ici par le nom de Vieil-Evreux, me paraissent deux faits définitivement acquis à la science, et je pense que c'est pour elle un devoir rigoureux de les enregistrer immédiatement dans ses actes,

« Agréez, je vous prie, Monsieur et cher confrère, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

« A. LE PRÉVOST. »

(1) On peut se faire une idée de la gravité des inconvénients qu'eût entraînés, pour l'expédition des affaires, la résidence notablement excentrique d'un gouverneur de cité romaine, en supposant un préfet de nos jours passant une partie de son temps à plusieurs lieues de son centre de surveillance et d'administration. Ces magistrats n'étaient pas assujettis à une responsabilité moins grave, ni à une vigilance et une activité moins soutenues.

III.

Il existe à Pithienville, sur la route de Paris à Caen, entre Evreux et la Commanderie, une auberge assez ancienne connue sous le nom de la *Mère Odue* (1). Rouillon la faisait remonter à l'époque gallo-romaine. Aidé du souvenir de ses conversations avec l'auteur du *Glaneur* et d'une des inscriptions découvertes par M. Lenormant, notre confrère M. A. Chassant a composé un mémoire archéologique qu'on ne lira pas sans intérêt (2) :

ANTIQUITÉ DE LA MÈRE ODUE,

PROUVÉE

Par une des inscriptions découvertes par M. Ch. LENORMANT, *à la Chapelle-Saint-Eloi* (*Eure*).

« Si l'archéologie a rendu de grands services à l'histoire, c'est depuis surtout que quelques savants se sont ingéniés à voir dans les antiques, que les découvertes leur procurent, autre chose que ce qu'elles signifient. Cette méthode neuve et hardie est appelée à faire beaucoup de prosélytes. Laissons maintenant les antiquaires de la vieille école s'abrutir

(1) Voir Gadebled, *Dict. hist. et topog.*, p. 384.

(2) Nous le reproduisons ici tel que les journaux de l'Eure l'ont publié.

dans des recherches .consciencieuses, s'en tenir purement aux faits, ne donner leur opinon qu'après mûr examen et s'abstenir plutôt que d'inventer. Quels avantages, quels éclaircissements l'histoire peut-elle attendre d'une telle circonspection, d'un respect si pusillanime pour la vérité! Quelques riches que soient les découvertes archéologiques, elles signifient trop peu par elles-mêmes, si l'imagination ne vient en aide à l'antiquaire pour reconstruire le passé. En présence de vieux débris informes que le pic d'un terrassier aura mis à découvert, le savant, appelé sur les lieux, ne doit pas hésiter à émettre son avis. Si on lui montre une pierre façonnée, des briques et quelques moellons, il doit aussitôt reconstruire, suivant le besoin, un temple, un baptistère, même une villa, etc. Si c'est un bras, une jambe, une tête, un torse, le tout plus ou moins mutilé, l'antiquaire, familiarisé avec les dieux de l'Olympe, en fera aussitôt un Jupiter, un Mercure, un Hercule barbu ou toute autre divinité. Cette manière large d'interpréter les débris de l'antiquité est la seule bonne et profitable : bonne, parce qu'elle séduit le public; profitable, parce qu'elle fait le mérite des savants qui excellent dans ce genre.

« Quant à nous, si nous avons renoncé aux vieilles doctrines pour entrer dans cette nouvelle voie, c'est moins pour chercher à égaler nos maîtres que pour faire profiter notre histoire locale des avantages de la science archéologique à vol d'oiseau.

« Parmi les inscriptions découvertes par M. Charles Lenormant, à la Chapelle-Saint-Eloi (Eure), il s'en trouve une ainsi fragmentée :

VIRIODV......
SYRVS ET......
EX VICO GIS......
AVLERC......
IN......

« Pour qui s'en tient purement à la lettre et n'a aucune connaissance des choses locales, il n'y a dans cette inscription qu'obscurité. C'est pourquoi le véritable sens n'en a pas

été compris des savants. Mais quand nous aurons fait connaître ce qu'était, d'après la tradition, le père et la mère ODU ou ODVE, cette inscription s'expliquera d'elle-même et viendra justifier l'opinion que nous émettait sur l'antiquité de ces personnages l'auteur du *Glaneur*, ouvrage historique, *malheureusement* resté inédit, malgré l'annonce de sa publication. Mais qu'est-ce que la mère ODU? dira-t-on. Nous allons vous l'apprendre.

« Sur la route de Caen, entre Evreux et la Commanderie et tout près de Pithienville, il est une maison isolée, désignée sous le nom de *la Mère* ODUE, et fort connue des voyageurs. Hé bien! cette maison n'a fait que remplacer une ancienne mansion romaine, sorte d'hôtellerie, comme on sait, servant à fournir des relais aux courriers de l'empire et le gîte aux voituriers gallo-romains. Située sur une des routes les plus fréquentées de la seconde lyonnaise, cette maison était desservie par un nommé ODU, ancien troupier des vieilles bandes du farouche Licinius, gouverneur militaire des Eburoviques, celui-là même qui fit fustiger si cruellement saint Taurin. ODU, après avoir obtenu son congé comme vétéran, s'était retiré les mains vides auprès d'un de ses anciens chefs de légion, nommé Petus Petinus, que ses grandes propriétés avaient appelé aux fonctions de décurion de la cité des Aulerques Eburoviques (Evreux), comme le témoigne une inscription trouvée à Limoges et publiée dans les mémoires de la Société libre de l'Eure. Ce Petus Petinus, qui avait largement butiné dans les guerres intestines de la Gaule, donna sans effort un petit coin de terre, dépendant de sa métairie ou villa de Pithienville, à son malheureux compagnon d'armes ODU. Il lui facilita, en outre, les moyens d'élever sur le bord de la voie romaine de *Mediolanum* à *Noviomagus* (d'Evreux à Lisieux) la maison dont nous avons parlé, et d'y tenir, comme on dit vulgairement, un cabaret ou bouchon. Remarquons, en passant, comme tout s'altère avec le temps. C'est cette même villa que les titres du moyen âge expriment par Pithienville, au lieu de Petin-Ville (*Petini Villa*) qu'elle devrait s'appeler. Le père ODU (*vir odv*), pour donner à son établissement toute la prospérité désirable, s'était empressé de conduire comme épouse, à l'autel de Junon, une ex-prê-

tresse du temple de Bacchus, dont il avait fait la connaissance à une assemblée des *Libérales* qui se tenait non loin de Mediolanum, dans un lieu qui, en souvenir du dieu qu'on y fêtait, a retenu depuis le nom de Bacquepuis, *Bacchi podium*, et non *Bacchi puteus* comme l'ont écrit dans leurs chartes quelques moines ignorants. Syria, c'est ainsi que se nommait cette ex-prêtresse, originaire de Gisai (*ex vico Gisaco Aulercorum*, maintenant le Vieil-Evreux), apportait en dot 8 lustres, un certain embonpoint, une figure fraîche et réjouie, et, de plus, 50,000 sesterces (environ 5,000 fr.), produit de 20 ans de service dans les autels. Elle ajoutait encore à ces avantages le secret de certains breuvages et de plusieurs philtres, dit-on. Quelle bonne fortune pour un cabaretier, qu'une telle femme ! L'hôtellerie de Pithienville, dirigée dès lors par la belle Syria, ne tarda pas à être fréquentée par tous les postillons et muletiers de la Gaule celtique qui traversaient le pays des Aulerques Eburoviques. Comme chez la belle cabaretière de Vernon, si bien glorifiée par le moine Gaguin, on trouvait chez la mère ODUE

« Risus, verba, jocos, fulcra, cubile, merum

et autres délectations que je laisse décrire à la plume du moine historien.

« Le mansionnaire ODU, voyant ses affaires en si bonnes mains, s'était complétement effacé de l'administration domestique. L'activité de sa femme l'avait rendu paresseux, et, s'il montrait quelque capacité, c'était pour se livrer à des libations sourdes, en compagnie de quelques muletiers et le plus souvent avec son beau-père Syrus. Ce dernier avait contracté l'habitude de lever fréquemment le coude dans les fonctions d'appariteur d'un temple consacré au dieu des vendanges. Chargé d'emplir les amphores pour les sacrifices, il lui arrivait souvent, tant l'odeur du vin sacré troublait ses idées, de vider, à la barbe de Bacchus, les coupes préparées pour les libations. Ces distractions multipliées lui ayant attiré la colère des sacrificateurs, on invita le père Syrus à aller *siroter* ailleurs : car c'est là, pensons-nous, le point de départ de cette expression vulgaire *siroter* (*vox ex Syro desumpta*, disent les vieux lexicographes).

Quoi qu'il en soit du beau-père et du gendre, l'hôtellerie de Pithienville n'en étendait pas moins au loin sa renommée. Mais un jour, hélas! jour néfaste, sans doute, le décurion Petinus eut besoin de l'assistance du père ODU pour se faire conduire à la magnifique villa de Serquinius (aujourd'hui Serquigny), où l'attendait un splendide festin. Mais, soit que le père ODU, ce jour-là, eût trop sacrifié à son dieu favori, soit mauvaise fortune, toujours est-il que, près d'arriver à destination, il fut assez malhabile pour heurter violemment contre une borne milliaire le char qu'il conduisait, et assez malheureux pour aller piquer une tête sur la voie publique, d'où il fut relevé mort. Quant à notre décurion, il en fut quitte pour une secousse qui ne fit qu'aiguiser son appétit. Le père Syrus et sa fille, mandés sur les lieux, rendirent les derniers devoirs au vieux mansionnaire et placèrent sur ses cendres l'inscription que M. Lenormant nous a fait connaître et que nous complétons de la sorte :

D. M.

VIRI ODV BENEM.

SYRVS ET SYRIA,

EX VICO GISACO

AVLERC., POSVERVNT.

IN AETERN. BIBE. (1).

« Ainsi finit, vers la fin du IV[e] siècle, d'après l'acte mortuaire ci-dessus, le mansionnaire ODU. Sa veuve, quelque peu inconsolable, n'en continua pas moins de gérer avec succès l'hôtellerie de Pithienville, où pendait pour enseigne *la Sirène*. Elle sut si bien, jusqu'à la fin de ses jours, charmer par ses philtres les postillons de la vieille Gaule, que ceux-ci, en retour, transmirent à leurs successeurs le nom de la mère ODUE comme celui d'une divinité bienfaisante.

(1) On ne sait si on doit lire ici *bibe* ou *vive*, car les Gallo-Romains employaient indifféremment le B pour le V, et *vice versa*. Si le père Syrus a concouru à la composition de l'inscription, le choix alors n'est plus douteux.

C'est ainsi qu'après bien des siècles son nom est arrivé jusqu'à nous. Et l'on parlera encore longtemps, sous le chaume ébroïcien, de la mère ODUE. — *Explicit.*

« *D'après un vieux légendaire d'ODU,*

« ALPH. CHASSANT. »

IV.

Découverte du Cimetière mérovingien, à la Chapelle-Saint-Eloi,

PAR M. LENORMANT.

(TRADUIT DU GENTLEMAN'S MAGAZINE.)

De temps en temps, les annalistes des événements contemporains ont à enregistrer, pour l'avertissement et l'instruction des hommes, quelque fraude ou imposture extraordinaire qui reste ainsi un témoignage humiliant de la fausseté humaine et de la crédulité humaine. Quelquefois nous lisons le récit d'une série de fourberies qu'un habile imposteur a conçues pour attenter aux droits d'autrui. Quelquefois encore la pénétration des savants est mise à l'épreuve par l'apparition de quelque remarquable manuscrit, œuvre d'un faussaire, ou bien l'on découvre une contrefaçon moderne dans un poëme dont la forme a été habilement empruntée aux siècles passés.

L'archéologie également a son livre noir des crimes célèbres, et en fait, plus que tous les hommes, le vrai antiquaire a raison de s'écrier avec Autolycus : « A coup sûr, Monsieur, il y a des traîtres autour de nous : il importe donc d'être sur nos gardes. »

C'est pour la première fois, dans l'automne de 1854, que le monde archéologique entendit une rumeur sur quelques remarquables découvertes faites en Normandie par M. Charles Lenormant, l'éminent professeur de Paris, lesquelles, on s'y attendait, devaient jeter une vive clarté sur la page obscure de l'histoire des premiers Mérovingiens. On ne resta pas longtemps en suspens. L'Institut de France tint une séance solennelle le 25 octobre 1854 pour recevoir le compte rendu des découvertes du savant professeur, compte rendu qu'il avait préparé à l'invitation de ses éminents

collègues. Cette lecture fut suivie d'une prompte publication.

Il y est expliqué avec détails comment une excavation, pratiquée sur le flanc d'un côteau pour une chaumière de paysan, conduisit à la découverte d'un cimetière mérovingien, d'une église et d'un baptistère datant de la première période de l'introduction du christianisme chez les Francs. En outre, les matériaux de ces constructions se trouvèrent provenir des ruines d'une villa romaine toute voisine, ce qui donne à M. Lenormant une heureuse occasion pour intercaler la légende de saint Taurin, et pour composer un délicieux roman d'un art extrême. Plus loin, nous avons la satisfaction de trouver dans son traité un choix fait parmi les 74 inscriptions, lesquelles sont, pour la plupart, gravées sur des tuiles romaines trouvées dans *l'enceinte* (*precints*) du baptistère. Plusieurs de ces inscriptions sont en caractères runiques et présentent un grand intérêt aux yeux même du docteur J. Grimm, de Berlin.

Il faut cependant le remarquer particulièrement, l'opinion du docteur Grimm est entièrement basée sur l'exactitude supposée des copies des inscriptions soumises à son examen. Nous aurions pensé qu'il était très-possible, et beaucoup plus satisfaisant pour toutes les parties, que l'on eût envoyé à Berlin quelques-uns des originaux. Beaucoup de ces intéressants objets d'antiquité (*records*) ont un caractère funéraire; d'autres attestent, comme de vraies chroniques, les visites des grands personnages historiques à cette terre sainte, et conservent les noms de saint Germain et des princes mérovingiens Childebert, Clothaire et autres; quelques-uns, enfin, portent les figures symboliques des premiers temps de la chrétienté, si communes dans les catacombes de Rome.

M. Lenormant peut s'enorgueillir à bon droit de la rareté de ses découvertes, « *comme on n'en trouve pas beaucoup en un siècle.* »

Dans un espace très-limité, il a pu exhumer les restes d'une villa romaine, d'un baptistère fondé par un martyr des premiers siècles, d'une église et d'un cimetière mérovingien. Peut-être M. Lenormant aurait pu avoir des motifs pour modifier ses aperçus sur quelques points s'il avait

consulté son voisin et collègue, le savant auteur de la *Normandie souterraine;* mais, de tout point, c'est une découverte des plus étonnantes. On ne peut qu'admirer le procédé de composition par lequel les faits s'ajustent les uns aux autres. Cependant, on ne sait comment, l'unité et l'*aisance* même de la narration de M. Lenormant font naître des doutes pénibles, au point qu'à la fin, n'étaient l'autorité de l'Institut et la grande réputation de l'écrivain, on commencerait à soupçonner l'existence de quelque mystification.

C'est pourquoi nous ne sommes pas grandement surpris de voir des sentiments tout semblables se manifester même en France; car, en vérité, nous ne pouvons pas nous défendre de penser qu'un dessein, plus profond qu'un simple désir de confirmer les faits annoncés par M. Lenormant, a porté ses proches voisins, la Société du département de l'Eure, à envoyer une commission pour examiner le cimetière mérovingien de la Chapelle-Saint-Eloi.

Cette commission paraît avoir été soigneusement composée de neuf des membres les plus actifs (*efficient*) de la Société, notamment du président, M. le marquis de Blosseville, et M. l'abbé Lebeurier.

Le rapport de ces Messieurs est certainement opposé de la manière la plus étrange aux récits romanesques de M. Lenormant. Il établit, par preuves positives, que M. Lenormant n'a jamais vu en place *(in situ)* aucune des pierres, tuiles, etc., matériaux avec lesquels il a cherché à élever son système *(theory)*, et que c'est par la plus merveilleuse faculté de création que l'illustre savant a pu voir un baptistère, une église, un cimetière, un *vicus* et une villa, et déterminer, de la manière la plus absolue, la position relative de chacune de ces constructions.

Dans le baptistère, MM. les commissaires voient simplement un ancien four à chaux, et dans le passage qui y mène l'étroit conduit du four, ayant intérieurement une largeur de 18 pouces. Ils examinent les terrains environnants et ne trouvent aucune trace d'os, d'armes, d'urnes sépulcrales, ou de quoi que ce soit enfin qui caractérise un cimetière. Le seul squelette dans lequel M. Lenormant voit un cimetière complet *(full grown)* fut découvert dans le four à chaux, et on déclare qu'il n'est pas de date très-ancienne.

L'authenticité des inscriptions runiques est formellement niée, et le second rapport nous apprend que le savant danois, M. Adam Fabricius, a déclaré qu'elles étaient l'œuvre d'un ignorant faussaire. En fait, les commissaires établissent amplement que M. Lenormant est la victime d'une imposture *(forgery)* de l'espèce la plus grossière. Ils nomment même un des faussaires, désignent ses complices et déclarent que le cimetière mérovingien de Saint-Eloi restera un des plus curieux monuments des singulières aberrations que puisse causer la science lorsqu'elle prend pour guide une trop brillante imagination.

Ce rapport de la commission de la Société de l'Eure nous amène forcément à la triste conviction que M. Lenormant a été complétement la dupe (*completely duped*) d'impostures que son jugement aurait immédiatement découvertes sans l'influence de son imagination trop ardente.

Il était désirable pour M. Lenormant, il lui était commandé de donner lui-même quelques explications, mais non pas l'apologie si pleine d'aigreur et de personnalités qui a été écrite par son bien jeune fils *(youthful son)* dans les pages d'une revue de Paris, le *Correspondant.*

M. François Lenormant, dans cette publication, invoque le témoignage de personnes qu'il nomme, et dont l'attestation serait d'une très-haute importance ; mais il ne paraît pas qu'elles répondent à l'appel.

M. F. Lenormant, cependant, produit un fait très-imposant en faveur de l'existence d'un cimetière.

« Nous fûmes assez heureux, écrit-il, pour trouver dans la prairie une tombe qui n'avait pas été violée ; nous y découvrîmes, avec les restes d'un squelette d'homme, l'inscription suivante :

GENTIA [NUS]
ANNOR [UM]........
IN P [ACE], -

un petit bronze de Constantin et un fragment d'urne portant une inscription. »

A présent, ces renseignements et ces détails nous causent une vive satisfaction : une tombe entière au moins a été découverte ! Or, nous savons que le savant auteur de la *Nor-*

mandie souterraine a rarement trouvé des tombes mérovingiennes à une profondeur moindre que 4 pieds. Souvent elles sont beaucoup plus profondément. Ainsi, laissant de côté les erreurs de jugement qui se sont rencontrées au sujet du baptistère, de l'église, etc., nous sommes maintenant convaincu que les Lenormant (*the Lenormants*) se sont pour le moins donnés beaucoup de mal, et qu'ils ont démontré l'existence d'un cimetière par de profondes excavations.

Mais nous sommes saisi de surprise en lisant dans un second rapport, que les commissaires de la Société de l'Eure se sentirent appelés à donner, qu'il est de toute certitude que MM. Lenormant n'ont jamais fait la moindre fouille en aucune circonstance! Comment alors ces restes de Gentianus furent-ils découverts? demandons-nous dans notre extrême étonnement.

La suite du rapport nous raconte que, dans une promenade après midi, les membres de la famille Lenormant écartant l'herbe, les dames avec l'extrémité de leur ombrelle, les hommes avec leurs cannes, heurtèrent les restes épars de Gentianus qui gîsaient, cachés dans les longues herbes, à la surface du sol. Vraiment, c'est de l'archéologie faite bien à l'aise! Or, s'écrient les commissaires irrités, nous le demandons à tout homme loyal, quand on emploie de tels procédés d'exposition, n'a-t-on pour mobiles que les intérêts sacrés de la vérité et de la science? La conclusion du rapport est l'expression de reproches encore plus sévères, lesquels sont bien richement mérités si les charges d'accusation du rapport sont réellement vraies. Certes, si les commissaires avaient pu par hasard commettre une méprise, comment espéreraient-ils jamais pouvoir expier leur crime?

Les limites d'une brève notice nous empêchent de rien tenter au delà d'un exposé des chefs principaux et de la situation présente de ces faits ou fictions remarquables, comme on n'en trouve pas beaucoup en un siècle.

On admet que quelques-unes de ces reliques (*relics*) sont réelles, mais apportées d'ailleurs pour aider à la mystification. Comment pouvons-nous espérer les discerner? Comment ces restes, soit réels, soit fabriqués, ont-il été déposés dans le sol sans qu'on s'en aperçût? Rien moins qu'une conspiration organisée aurait pu mettre au jour des fraudes d'une telle

magnificence : quels sont alors les conspirateurs ? Une nombreuse série de nouveaux documents ajoutés à ceux que contiennent les brochures que nous avons devant nous est indispensable pour éclaircir le mystère. Les commissaires ont évidemment entre les mains des preuves importantes. Pourquoi alors ne pas leur donner l'occasion de les développer dans leurs détails?

Nos usages anglais nous interdisent l'idée qu'une fraude reconnue, fraude d'une telle énormité et qui couvre la science archéologique d'un ridicule si nuisible à sa cause, puisse en rester là. Ces rapports ont été publiés, non par d'obscurs individus, mais par une Société savante d'un département de la France, proche voisine du théâtre des opérations (*opérations*) de M. Lenormant, et qui a quelque renom. Ils demandent à l'Institut la prise en considération la plus sérieuse.

La Société de l'Eure s'est efforcée d'accomplir son devoir en s'y appliquant de tout son pouvoir, et il est à espérer que l'Institut suivra son exemple.

Ces découvertes mérovingiennes de M. Lenormant, comme il le dit lui-même, ont été solennellement portées à la connaissance du monde savant par l'Institut de France.

La publication qui a suivi immédiatement la lecture est l'équivalent de *l'imprimatur* de l'Institut ; et maintenant que le rejet méprisant qui a frappé les inscriptions runiques et l'enchaînement tout entier des découvertes mérovingiennes est un fait qui s'est répandu dans l'Europe, on ne sait que croire, on se tourne impatiemment vers l'Institut, et on en attend un examen complet et une décision impartiale. En vérité, cette mesure est due à M. Lenormant lui-même, s'il est capable de soutenir son système.

Si cependant il se sent la victime d'une cruelle raillerie, comme on penserait qu'il doit le sentir, nous accueillerions avec honneur l'aveu loyal d'une telle conviction, et nous serions heureux de l'entendre s'écrier, avec l'auteur célèbre d'un autre roman impérissable : « Je m'éveillai, et je vis que c'était un songe ! »

(*Publié dans le* GENTLEMAN'S MAGAZINE *du mois d'août* 1856.)

La traduction qui précède a été faite avec beaucoup de soin : on a voulu qu'elle reproduisît fidèlement le texte anglais, même au risque de contenir beaucoup d'anglicismes, de répétitions et de mots peu usités. Cette notice étrangère contient quelques assertions qui ne sont point parfaitement exactes et quelques expressions malsonnantes pour notre langue et nos usages français : on a dû les laisser subsister dans la traduction. Du reste, les inexactitudes sont de minime importance.

(Traduction par ordre de la Société de l'Eure.)

LÉGENDE DU PLAN ET DE LA COUPE.

A..... Retraite du terrain vierge de 0^m 50 de largeur au fond d'une espèce de puits.

B...... Encuvement ovoïde dont le diamètre est de 1^m à 1^m 20 et dont la profondeur est de 0^m 50 environ.

CC.... Canal de 0^m 45 de largeur et de 1^m 50 de longueur.

DD.... Sente de Fontaine-la-Soret à Saint-Eloi.

E...... Emplacement du monceau de pierres tiré de l'encuvement **B**.

FF.... Trou creusé au-dessous de la sente et aboutissant au deuxième canal. Ce canal avait 0^m 90 de hauteur, 0^m 50 de largeur et environ 2^m 50 de longueur.

GG.... Lit de cendres ayant 0^m 03 à 0^m 04.

H..... Endroit où le squelette a été déterré.

L...... Maçonnerie de l'enceinte inférieure.

MM.... Talus de la tranchée.

N...... Trou creusé à 1^m au-dessous de la sente.

O..... Parement formé de petits cailloux et de mortier, et vitrifié sur une hauteur de 0^m 70 au moins. La ligne ponctuée indique l'emplacement de vitrifications qui le continuaient jusqu'au point P.

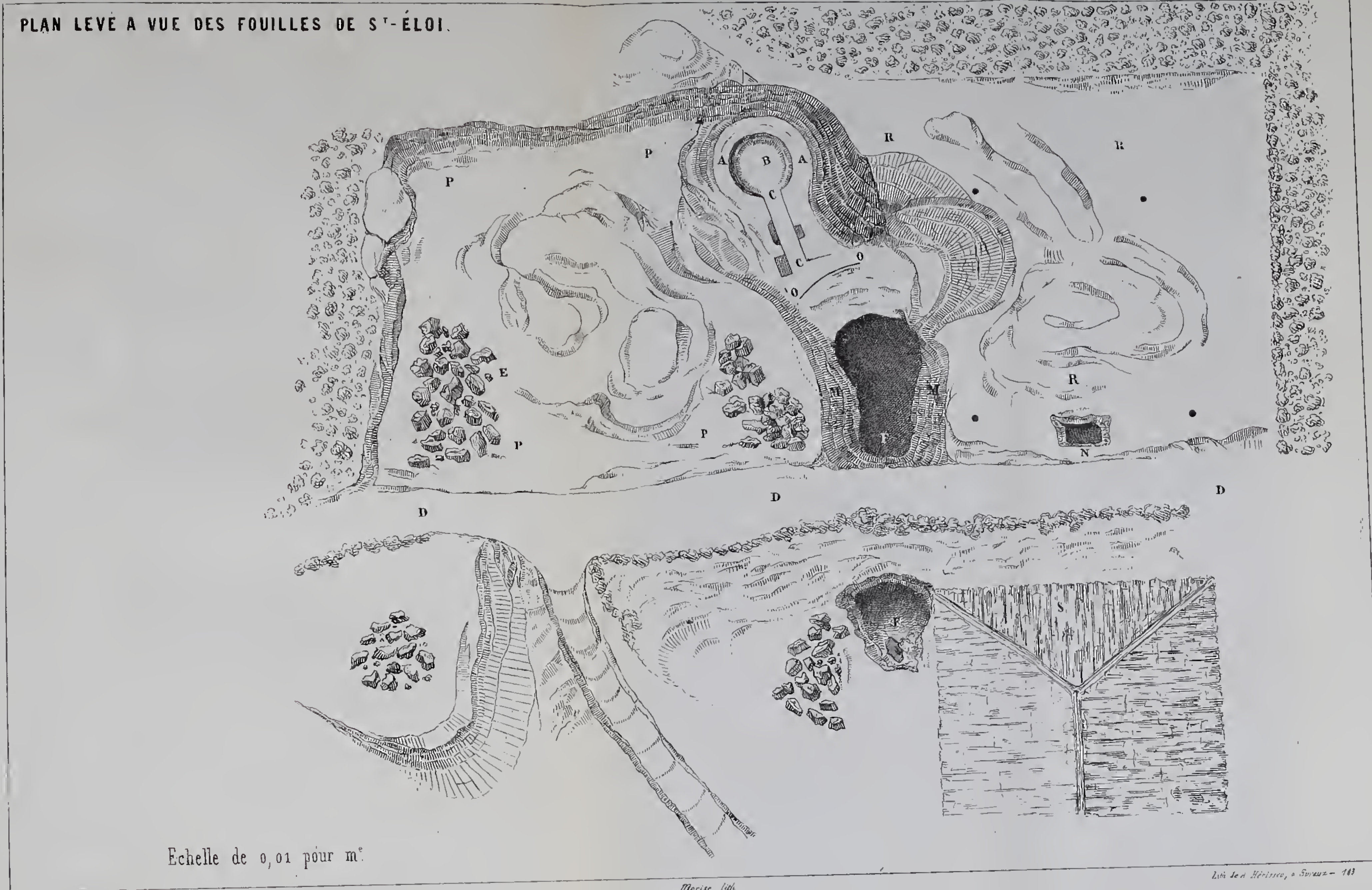
PPPP... Surface du terrain déblayé par le sieur Boutel.

RRR... Surface de terrain recouverte de déblais.

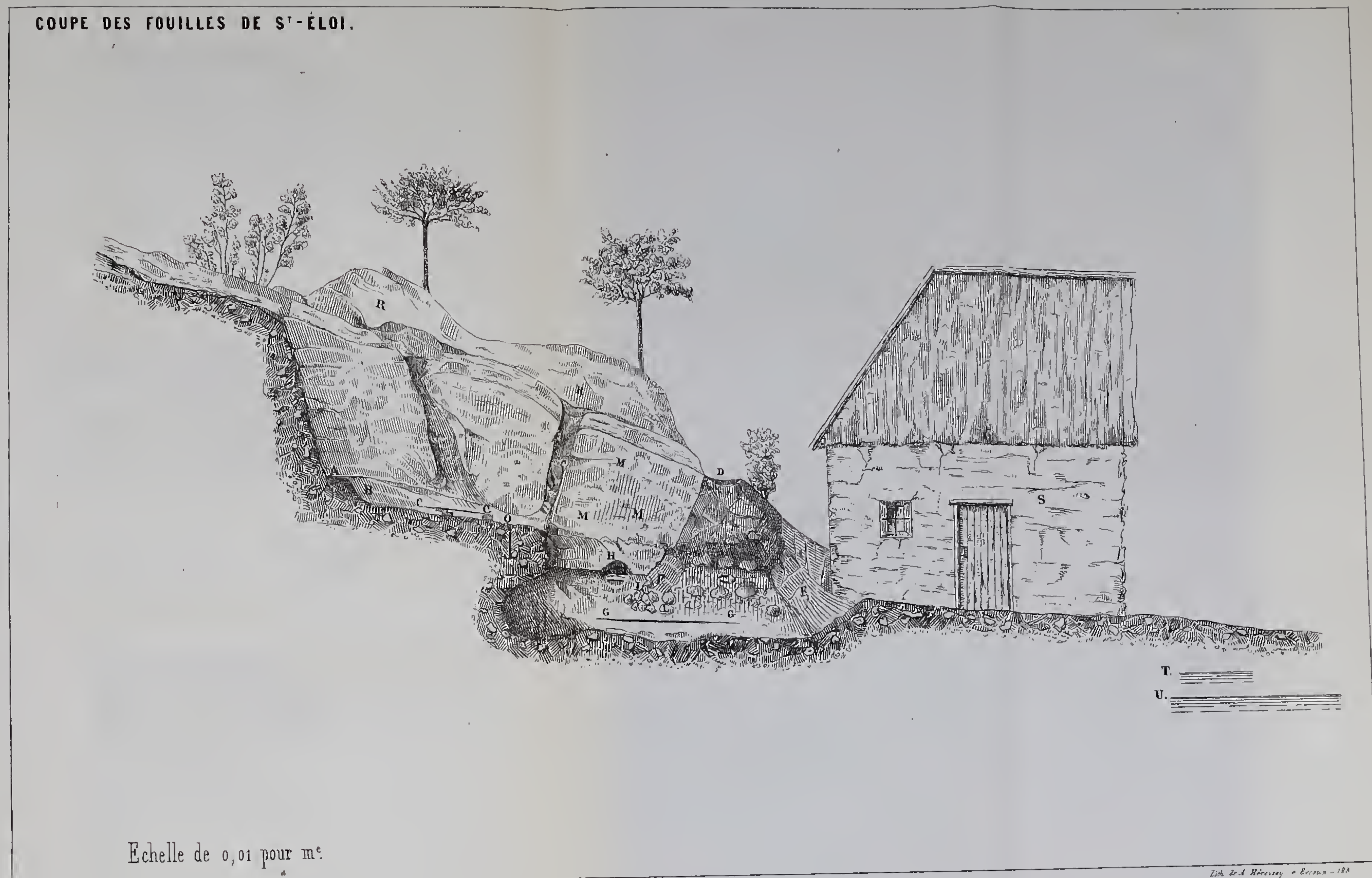
S...... Chaumière du sieur Boutel.

T...... Niveau des eaux du ruisseau le plus voisin en amont de la vannette.

U...... Niveau des eaux du ruisseau le plus voisin en aval de la vannette.

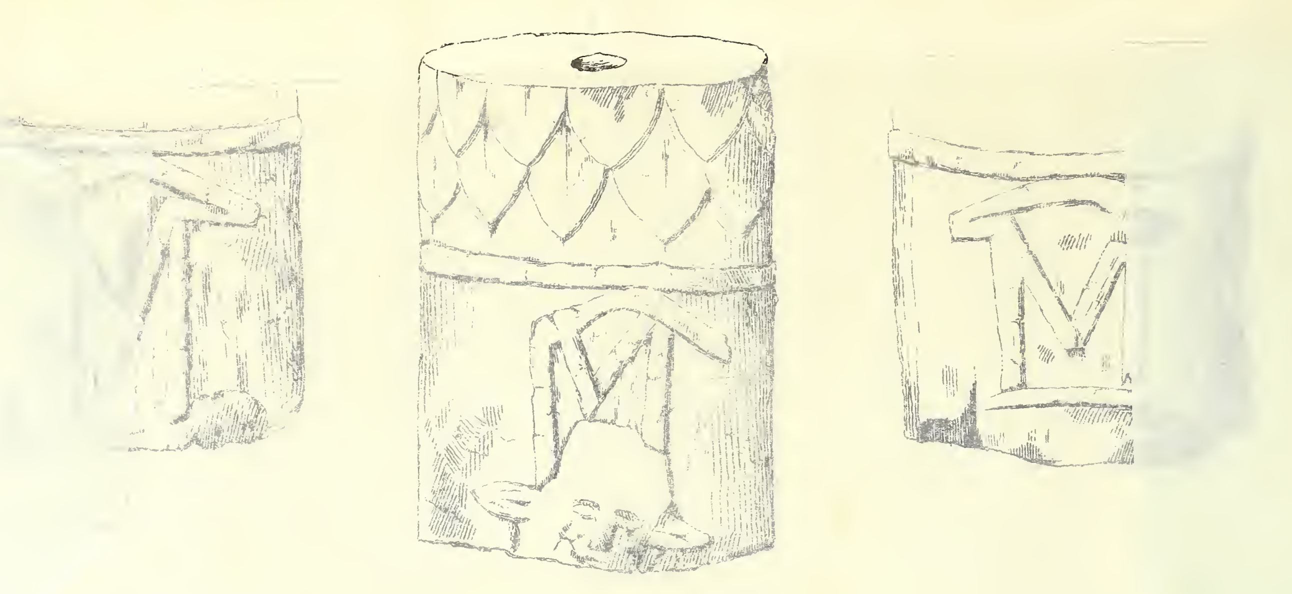

PLAN LEVÉ A VUE DES FOUILLES DE S^{T}-ÉLOI.
A B A
C
C
O
O
P
P
P
P
P
E
R
R
R
M
M
F
N
D
D
D
F
S
Echelle de 0,01 pour m.

Morise lith.


COUPE DES FOUILLES DE ST-ÉLOI.
R
A
B
C
D
E
F
G
H
M
O
S
T.
U.
Echelle de 0,01 pour me.
Morise lith.
Lith. de A. Hérissey à Evreux - 183

III.

FUT DE COLONNE TROUVÉ AU VIEIL ÉVREUX EN 1840.



Merise lith. — Lith. de A. Herissey

